



République Française
Département de la Moselle



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Dix-huit le vingt-sept mars à dix-neuf heures trente minutes, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers Communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Etaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Michel SCHIBI, Denis BAUR, Roland BALCERZAK, Mme Viviane WINTERRATH, MM. Gérard GUERDER, Patrick BAILY, M. Mathieu PETERMANN, Michel HERGAT

M. Guy KREMER, Mme Nicole CORTESE, MM. Justin CONRADT, Jean-Marc COCQUYT, Mme Jacqueline CARON, M. Bernard ZENNER, Mme Christine ACKER, M. Hervé GROULT, MMES Alieth FEUVRIER, Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Jean WAGNER, Sisto SILVERIO, Roger GREULICH, Mme Evelyne DEROCHE, MM. Martial WOJTYLKA, Genaro BALLESTA, MME Marie-Laure FERRY, Isabelle RENOIR, Rachel ZIROVNIK, MM. Joseph GHAMO, Joseph BAUER, Mme Sandrine TEITGEN, M. Benoit STEINMETZ, Mme Linda PLASSIART, M. Maurice LORENTZ, Mme Valérie CARDET, M. Jean-Marc VACCARO,

Absents avec procuration :

Katia GENET-MAINCION	à	Patrick BAILY
Emile REICHER	à	Rachel ZIROVNIK
Jacques TORMEN	à	Viviane WINTERRATH
Céline CONTRERAS	à	Evelyne DEROCHE
Edouard CLEMENT	à	Genaro BALLESTA
Olivier VIGNERON	à	Martial WOJTYLKA
Martine DESCARPENTRIES	à	Roger GREULICH
David ROBINET	à	Mathieu PETERMANN
Serge RECH	à	Maurice LORENTZ
Elisabeth SPIELMANN	à	Michel PAQUET

Absentes : Mauricette NENNIG, Patricia VEIDIG

Date de la convocation : 6 mars 2018

Nombre de membres en exercice : 48
Nombre de membres présents : 36
Nombre de votants : 46

Secrétaire de séance : Mathieu PETERMANN



7. Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2018

En application des articles L 2312-1 et L 5211-36 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Assemblée communautaire est invitée à débattre de l'orientation budgétaire 2018 qui fait l'objet du présent rapport.

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) adressé aux Conseillers communautaires dans le cadre des rapports préalables est présenté et commenté en séance par le Président et le Vice-Président en charge des finances.

Après en avoir délibéré et considérant la présentation du rapport du DOB effectué en séance,

Après avis du Bureau communautaire en date du 20 mars 2018,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- de prendre acte des propositions et orientations financières du DOB 2018,
- d'adopter par vote le rapport ci-annexé,
- d'autoriser le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

Le Conseil de Communauté accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 46
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 28 mars 2018

Le Président,

Michel PAQUET

A circular blue stamp with the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de l'EST de la MOSELLE" around the perimeter and "Le Président" in the center. A black ink signature is written over the stamp.

Transmis au Contrôle de Légalité à Thionville

Le **05 AVR. 2018**



RAPPORT 2018

D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

DOB 2018 - SOMMAIRE

1. Contexte général de l'élaboration du Budget 2018

- 1.1. Le contexte international et national
- 1.2. La loi de finances 2018
- 1.3. Le pacte fiscal
- 1.4. Le schéma de mutualisation
- 1.5. Les opportunités 2018
- 1.6. Le projet de territoire
- 1.7. Les assises du territoire

2. Analyse financière rétrospective et prospective

- 2.1. Comptes administratifs et résultats de clôture 2017
- 2.2. Indicateurs et ratios financiers
- 2.3. La dette
 - 2.3.1 La capacité de désendettement
 - 2.3.2 La structuration de la dette
 - 2.3.3 L'évolution de la dette
- 2.4. Les orientations du Budget général 2018
 - 2.4.1 Le budget de fonctionnement et ses marges de manœuvre
 - 2.4.2 La consolidation des dépenses de personnel
 - 2.4.3 La fiscalité 2018
 - 2.4.4 Les engagements pluriannuels
 - 2.4.5 Les autres programmes d'investissement

3. Orientations 2018 des budgets annexes

- 3.1. Le budget assainissement collectif
- 3.2. Le budget assainissement non-collectif (SPANC)
- 3.3. Le budget restaurant « la Petite Carcassonne »
- 3.4. Le budget « Bois et énergie »
- 3.5. Le budget ZA d'Entrange
- 3.6. Les budgets ZA de Kanfen et d'Hettange-Grande

PROPOS INTRODUCTIFS

Conformément à l'article L-2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes et EPCI de plus de 3 500 habitants sont tenus d'organiser un débat au sein de leur Conseil municipal ou communautaire sur les orientations à donner à leur budget, et ce, dans un délai de 2 mois précédant l'examen et le vote de celui-ci.

Le Débat d'Orientation Budgétaire constitue un moment essentiel de la vie d'une collectivité. Il constitue la première étape du cycle budgétaire et permet à l'Assemblée délibérante d'engager la discussion sur les orientations budgétaires proposées par l'équipe municipale ou communautaire pour l'année à venir et sur les priorités à retenir pour le projet de Budget Primitif 2018. Il donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de l'équipe municipale ou de l'exécutif communautaire.

PROPOS INTRODUCTIFS

La loi du 7 août 2015, portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) précisée par le Décret du 24 juin 2016 n°2016-841, a renforcé le rôle du DOB en définissant son contenu.

Le DOB doit comporter les informations suivantes (article D.2312-3 du CGCT) :

- les orientations budgétaires
- les engagements pluriannuels envisagés
- la structure et gestion de la Dette
- la présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des effectifs : évolution prévisionnelle et exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail



CONTEXTE GÉNÉRAL DE L'ÉLABORATION DU BUDGET 2018

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Zone euro : La reprise se consolide

La croissance en zone euro se consolide. Elle accélère depuis fin 2016, dépassant au deuxième trimestre 2017 son niveau moyen observé entre 1995 et 2008 (+ 2,2% en GA). Désormais les 19 pays de la zone euro profitent de l'amélioration conjoncturelle, affichant tous une croissance positive comprise entre 0,3% (Portugal) et 1,5% (Pays-Bas). Parmi les 4 grands pays de la zone euro, l'Espagne (+ 0,9%) et l'Allemagne (+ 0,6%) demeurent en tête tandis que la France (+ 0,5%) et l'Italie (+ 0,3%) affichent une croissance plus modérée mais néanmoins régulière depuis 3 trimestres.

D'après les indicateurs avancés, l'activité demeure relativement bien orientée, même si un léger ralentissement est attendu à l'horizon de 18 mois. La consommation privée portée par l'accélération des créations d'emploi devrait demeurer le principal moteur de la croissance en dépit du retour très progressif de l'inflation.

1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Au-delà, la crise catalane comme le Brexit rappelle à quel point les risques politiques ne sauraient être négligé, tant les prochaines élections espagnoles de décembre que les législatives italiennes de 2018 méritent attention, sans négliger la volatilité que pourrait induire l'imprévisibilité de Donald Trump. A l'inverse, les principales économies émergentes et notamment la Chine semblent évoluer plus favorablement, réduisant d'autant l'incertitude qu'elles pourraient générer sur l'environnement international.

Zone euro en 2017 : Croissance modérée

En 2017, la zone euro a jusqu'ici bénéficié de l'accélération du commerce mondial, d'une inflation encore relativement faible, et d'une politique monétaire toujours accommodante facilitant l'accès au crédit. Cependant, le retour de l'inflation, attendu à 1,4 % en moyenne en 2018 devrait finir par peser sur la croissance l'an prochain.

1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Selon nos prévisions, la croissance de la zone euro pourrait ainsi atteindre + 2,2% en moyenne en 2017 après + 1,8% en 2016. Bien que bénéficiant de l'environnement international porteur, la zone euro profite d'une croissance davantage portée par des facteurs domestiques : bonne dynamique du marché du travail, consommation et cycle d'investissement des entreprises (+ 0,9% au deuxième trimestre 2017).

En 2018 la croissance pourrait s'affaiblir lentement pour atteindre + 1,7% en moyenne, à mesure que les facteurs qui soutiennent jusqu'ici l'activité, se dissiperont. A mesure que le chômage rejoindra son niveau structurel, la croissance devrait s'affaiblir, rejoignant son niveau potentiel.

Dès lors, seules des réformes structurelles et des mesures stimulant l'investissement productif permettant l'accroissement de ce potentiel pourraient permettre d'enrichir la croissance à long terme.

1.1. LE CONTEXTE INTERNATIONAL

France : une croissance au-delà du potentiel

Au troisième trimestre 2017, la croissance a maintenu son rythme modéré de + 0,5%, s'inscrivant dans le prolongement des 3 trimestres précédents, la croissance oscillant entre 0,5% et 0,6% depuis fin 2016. Cette dynamique est principalement le fait de la consommation privée, moteur traditionnel de la croissance française. En revanche, les investissements ont continué de ralentir pour le second trimestre consécutif en raison du ralentissement des investissements des ménages comme de celui des entreprises.

Au regard de la bonne tenue des indicateurs avancés, la progression du PIB devrait excéder en 2017 la croissance potentielle et afficher une nette accélération par rapport à 2016 en atteignant + 1,8% en moyenne pour 2017 et 2018, avant de ralentir à + 1,3% en 2019 en raison de la difficile accélération de la croissance lorsque le taux de chômage rejoint son niveau structurel.

1.1. LE CONTEXTE NATIONAL

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé du deuxième trimestre (14,4%). Selon Eurostat, après avoir atteint un pic mi-2015 à 10,6%, le taux de chômage a baissé jusqu'à 9,5% en mai 2017 avant de repartir à la hausse (9,7% en septembre), suite à la fin de la prime temporaire d'embauche accordée aux PME fin juin 2017 et à la réduction des emplois aidés.

France : retour progressif de l'inflation

A l'instar de la zone euro, la croissance française continue de bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour de l'inflation.

En dépit d'un ralentissement de mai à juillet 2017, l'inflation poursuit sa remontée progressive portée par le rebond des prix du pétrole, de sorte qu'en moyenne sur l'année l'inflation (Indice des Prix à la Consommation) en 2017 devrait atteindre 1%, un niveau bien supérieur à 2016 (+ 0,2%), mais qui demeure modéré et ne pèse que faiblement sur le pouvoir d'achat. L'inflation devrait légèrement diminuer début 2018 en raison d'un effet de base avant de poursuivre sa progression. En moyenne elle atteindrait 1,3% en 2018.

1.1. LE CONTEXTE NATIONAL

Passant de 1,05 fin 2016 à 1,19 en septembre 2017, le taux de change euros/dollars devrait repartir légèrement à la baisse avant de renouer avec son niveau actuel, défavorable à la compétitivité des entreprises françaises. Néanmoins, à l'instar des pays de la zone euro, la France bénéficie de la reprise du commerce international, les exportations accélérant à 3,5% en GA au T3. Pour autant le déficit commercial devrait continuer de se creuser car les importations demeurent plus dynamiques que les exportations, la production domestique peinant à répondre à l'augmentation de la demande totale.

France : Maintien de bonnes conditions de crédits

Après avoir été assouplies mi-2016, les conditions d'octroi de crédit se sont très légèrement resserrées pour les entreprises comme pour les ménages en 2017, les taux d'intérêt des crédits au logement remontant légèrement.

Bénéficiant toujours de conditions de financement favorables (faiblesse des taux d'intérêt, réduction d'impôt du régime Pinel, prêts à taux zéro) en dépit de la légère remontée des taux d'intérêt, la demande de crédit des ménages pour l'habitat a connu une forte accélération au premier semestre, ralentissant au troisième trimestre en raison notamment des moindres renégociations. A contrario, la demande de crédit des entreprises a poursuivi son accélération au troisième trimestre.

1.1. LE CONTEXTE NATIONAL

Le contexte des collectivités territoriales

Le premier projet de loi de finances du quinquennat du nouveau gouvernement réaffirme la volonté de respecter les engagements européens en matière de finances publiques en abaissant le déficit public en dessous du seuil de 3% du PIB à - 2,9% en 2017.

Plus généralement, le gouvernement s'est fixé comme objectifs entre 2018 et 2022 de réduire simultanément le niveau des dépenses publiques de 3 points de PIB et le taux des prélèvements obligatoires d'un point de PIB afin d'abaisser le déficit public de 2 points de PIB et la dette de 5 points de PIB.

Plus que le projet de loi de finances pour 2018, c'est probablement le projet de loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (PLPFP) qui marque de son empreinte les premières propositions budgétaires décisives pour les collectivités locales du nouveau quinquennat.

1.1. LE CONTEXTE NATIONAL

Le législateur leur demande, en effet, de porter largement le désendettement public du quinquennat. A terme, l'objectif est de réaliser 13 milliards € d'économies pour ramener la dette des collectivités à 5,4 points de PIB en 2022 au lieu de 8,6 points en 2017.

Les collectivités locales les plus importantes devront ainsi dégager 0,8 point de PIB (0,1 aujourd'hui) d'excédent budgétaire en 2022 (soit 21,4 milliards €). Pour atteindre cet objectif, leurs dépenses de fonctionnement devront baisser de 1,1 point de PIB sur l'ensemble du quinquennat et leurs besoins de financement diminuer.

L'endettement est aussi placé sous surveillance rapprochée puisqu'une nouvelle règle prudentielle instituée à partir de 2019 un suivi spécifique du ratio d'endettement des collectivités.

1.2. LOI DE FINANCES 2018 ET LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

Sur la période 2014-2017, les collectivités locales ont contribué au redressement des finances publiques par une diminution de la dotation globale de fonctionnement de 11,475 milliards d'euros.

Le Gouvernement actuel fixe un nouveau cadre financier aux collectivités locales.

L'objectif du Gouvernement est d'accroître la capacité d'auto-financement des collectivités tout en minorant le recours à l'endettement.

Maîtrise des dépenses de fonctionnement :

Le gouvernement fixe à 1,2% par an, le taux d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement inflation comprise pour les collectivités. Toutefois dans certaines conditions, ce taux peut être modulé à la hausse ou à la baisse.

1.2. LOI DE FINANCES 2018 ET LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

Un plafond de capacité de désendettement : les collectivités doivent également respecter un plafond de capacité de désendettement, ratio qui rapporte l'encours de la dette à la capacité d'autofinancement brute de la collectivité. Ainsi sur leur budget principal, ce ratio doit être inférieur à :

- 12 ans pour les Communes
- 10 ans pour les Départements
- 9 ans pour les Régions

Afin de répondre à ces objectifs, des contrats sont conclus entre l'Etat et les collectivités : les collectivités concernées par ces contrats seront celles qui ont plus de 60 millions d'euros de dépenses réelles de fonctionnement (inscrites au compte de gestion du budget principal au titre de l'année 2016). 340 collectivités sont concernées. Ces contrats ont une durée de trois ans.

1.2. LOI DE FINANCES 2018 ET LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

Impact CCCE :

La CCCE n'est donc pas contrainte de signer un contrat avec l'Etat. En revanche, ces objectifs s'imposent même en l'absence de contractualisation avec l'Etat.

1.2. LOI DE FINANCES 2018 ET LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2020

La réforme de la Taxe d'Habitation (TH) - Codifiée à l'article 1414 C du code général des impôts.

La loi de finances 2018 met en œuvre la suppression de la taxe d'habitation pour 80% des foyers fiscaux d'ici 2020. Cette suppression sera progressive et s'étalera sur 3 ans (diminution de 30% en 2018 puis 65% en 2019 et 100% en 2020). Le paiement de la TH sera en revanche maintenu pour les autres contribuables (20 %). Ce nouveau **dégrèvement** concernera les foyers dont les ressources n'excèdent pas :

- 27 000 € de Revenu Fiscal de Référence (RFR) pour une part
- Majorée de 8 000 € pour les deux demi-parts suivantes, soit 43 000 € pour un couple, puis 6 000 € par demi-part supplémentaire.

Cette suppression prend la forme d'un dégrèvement pris en charge par l'Etat.

Ce dégrèvement sera calculé sur la base des travaux et abattements existants en 2017. Les éventuelles augmentations de taux ou diminutions/suppressions d'abattement seront supportées par les contribuables.

1.2. LOI DE FINANCES 2018 ET LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2020

Impact pour la CCCE :

Pour 2018, la CCCE ne subira aucune perte financière puisque l'Etat compensera à l'euro près l'intégralité du dégrèvement.

Il faudra être vigilant pour les années à venir, notamment sur la pérennité du dispositif. Le risque est que ce système de dégrèvement se transforme en un système de compensation qui ne donnera lieu qu'à un remboursement partiel.

1.2. LOI DE FINANCES 2018 ET LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

DGF et allocations compensatrices :

En 2018, il n'y a pas de minoration de la DGF et des allocations compensatrices.

Impact CCCE (chiffres prévisionnels):

	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Prévisions 2018
Dotation d'intercommunalité	1 121 644,00 €	687 436,00 €	260 000,00 €	25 298,00 €	40 000,00 €
Dotation de compensation	281 184,00 €	275 047,00 €	269 000,00 €	262 230,00 €	262 230,00 €
TOTAL	1 402 828,00 €	962 483,00 €	529 000,00 €	287 528,00 €	302 230,00 €

La Dotation d'Intercommunalité pourrait s'accroître légèrement suite à une augmentation de la population.

Les allocations compensatrices resteraient stables et sont estimées aux alentours de 100 000 €.

1.2. LOI DE FINANCES 2018 ET LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

Stabilisation de l'enveloppe nationale du FPIC (Codifié à l'article L.233-6 CGTC)

Pas d'augmentation du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) pour 2018 au niveau national. Le montant total du FPIC se maintient donc à 1 Md € en 2018.

Impact pour la CCCE (prévisions) :

Stabilité du montant du FPIC en 2018 par rapport à 2017. Par prudence une augmentation de 5% sera appliquée.

En 2017, le FPIC s'élevait à 2 593 207,00 € pour la CCCE. En 2018 il est estimé à 2 720 000,00 €.

La CCCE prendra en charge la totalité de la part due par ses communes membres conformément au pacte fiscal et financier.

1.2. LOI DE FINANCES 2018 ET LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2022

Instauration d'une nouvelle exonération de la Cotisation Minimum de Cotisation Foncières des Entreprises (CFE) :

Les contribuables à la CFE ayant un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 5 000 € sont exonérés de cotisation minimum, donnant lieu à compensation des collectivités pour la perte de recettes induites. Cette mesure n'entrera en vigueur qu'à compter de 2019. La compensation sera calculée à partir du taux appliqué par la commune ou l'EPCI au titre de l'année 2018.

Impact pour la CCCE :

Une compensation de cette exonération par l'Etat est prévue : en revanche, comme toute compensation d'exonération, il est possible qu'elle soit amenée à diminuer les années suivantes. Cette réforme posera légitimement la question de la poursuite de la politique d'abattement des bases minimales votées les années précédentes.

Prélèvement FNGIR estimé à l'identique : 13 889 252,00 €

1.2. LOI DE FINANCES 2018 ET LOI DE PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2018-2020

Automatisation du FCTVA (Codifié à l'article L.1615-1 CGCT)

Aujourd'hui, les attributions du FCTVA font l'objet d'une déclaration des collectivités et de leurs établissements publics. A compter de 2019, les attributions du FCTVA seront automatisées, par recours à une « base comptable des dépenses engagées et mises en paiement ».

Le FCTVA conservera pour autant les modalités de compensation en vigueur : les taux et les dépenses éligibles restent inchangés.

Dotation de soutien à l'investissement (Codifié à l'article L.2334-42 CGCT)

Le fonds de soutien à l'investissement local prend la forme d'une dotation à part entière.

En 2018, les crédits sont de 665 M € pour appuyer les projets portés par les communes et les établissements intercommunaux (contre 1,2 Mds € en 2017).

1.3. LE PACTE FISCAL

Le pacte fiscal :

Le pacte fiscal reste applicable en 2018.

L'enveloppe des fonds de concours 2017 non utilisée sera reportée en 2018 enveloppe générique 670 000 € + 274 460,12 € de RAR (ancien et nouveau règlement) enveloppe ERA/VIC et candélabres 270 000 € + 394 387,69 € de RAR (Restes A Réaliser).

L'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) versée au profit des communes sera modifiée conformément aux critères retenus dans le pacte fiscal. Elle est estimée à 1 072 609,00€.

Les Attributions de Compensation (AC) sont en légère baisse pour 2018 conformément aux propositions de la CLECT (434 062 € pour 2017 contre 391 260,50 € en 2018) en lien avec l'intégration de la ZA communale de Hettange-Grande et la restitution de deux VICC de liaison aux communes de Hettange-Grande et Zoufftgen.

1.4. LE SCHÉMA DE MUTUALISATION

Le schéma de mutualisation :

Le schéma voté en 2015 reste applicable et n'a pas fait l'objet de modification. Pour 2018, deux possibilités seront proposées aux communes :

- ✓ Mise en place de groupements de commande pour les marchés de fournitures et prestations de service à destination des communes intéressées.
- ✓ Constitution d'un service commun pour le suivi de carrière des agents et mutualisation de la paie. Deux postes équivalent temps plein sont intégrés au budget général sur ce point.

1.5. LES OPPORTUNITÉS

Les opportunités 2018 :

- ✓ Le contrat de ruralité : 2018 est une année de poursuite de la contractualisation. Différents projets intercommunaux seront déposés en plus des dossiers des communes. L'enveloppe dévolue au Département de la Moselle n'est pas encore définie à l'heure actuelle.

1.6. LE PROJET DE TERRITOIRE

La démarche engagée en 2017 n'a pas pu être menée à son terme compte-tenu de la liquidation judiciaire du cabinet ARGOS qui était en charge du projet.

Une nouvelle orientation de la démarche sera proposée à travers les assises du territoire.

1.7. LES ASSISES DU TERRITOIRE

Elles consistent en une réflexion stratégique afin de déterminer les grands axes d'intervention de la politique communautaire à horizon 10 ans. Cette démarche fédérative doit permettre d'identifier dès l'année budgétaire 2018 des opérations et axes de développement ayant nécessairement un impact financier.

LES ASSISES DU TERRITOIRE

7 thématiques ont été abordées :

✓ Développement économique :

Quels types d'accompagnements faut-il mettre en place pour implanter, valoriser et développer les entreprises sur le territoire communautaire?

✓ Sport :

La CCCE devrait-elle construire une salle multidimensionnelle permettant d'accueillir des événements sportifs et culturels sur son territoire?

✓ Tourisme :

Pour développer sa fréquentation touristique le territoire communautaire a-t-il actuellement les atouts suffisants ou doit-il créer de toutes pièces un produit d'appel?

✓ Environnement :

Quelle politique énergétique locale et durable forte faut-il mettre en place à l'échelle de notre territoire pour répondre aux enjeux de demain?

✓ Mobilité :
Quelle politique la CCCE peut-elle mettre en œuvre pour faciliter la mobilité et le maillage de transports sur son territoire?

✓ Social :
Comment identifier ou repérer les personnes en difficultés et organiser une mixité sociale en milieu rural?

✓ Culture :
Y-a-t-il un intérêt fort à identifier et organiser un festival culturel récurrent d'ampleur ou l'accueil de résidences d'artistes sur le territoire?

Une enveloppe budgétaire à hauteur de 150 000 € a été prévue afin d'engager des études sur ces thématiques.



ANALYSE FINANCIÈRE RÉTROSPECTIVE ET PROSPECTIVE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

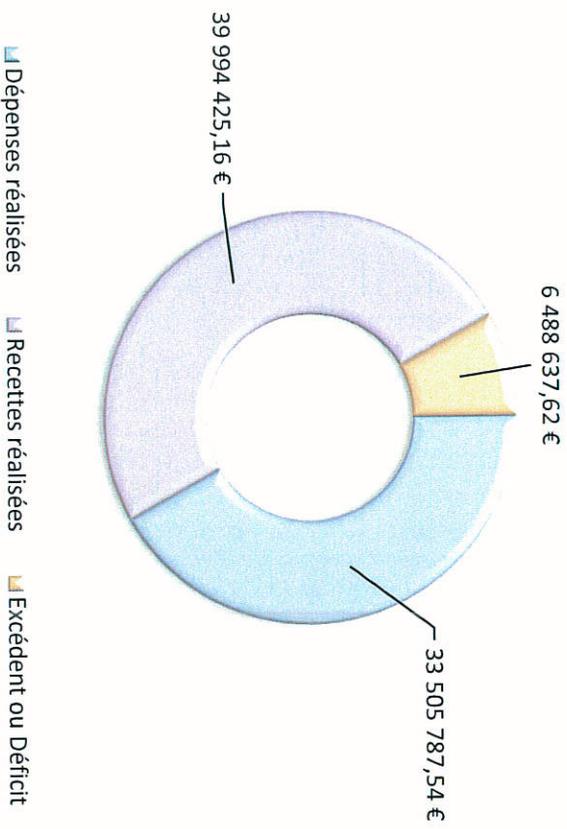
RÉTROSPECTIVES 2017

Un élément déterminant du contexte de préparation des Budgets primitifs 2018 est la situation des finances de la CCCE à l'issue de l'exercice 2017 avec notamment une analyse :

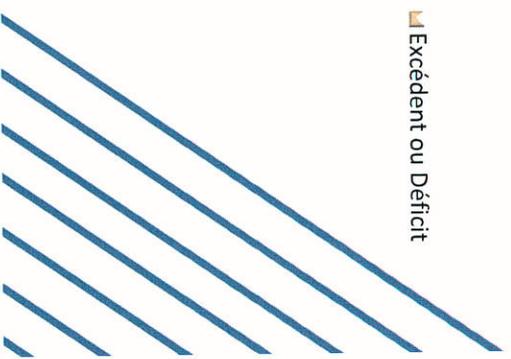
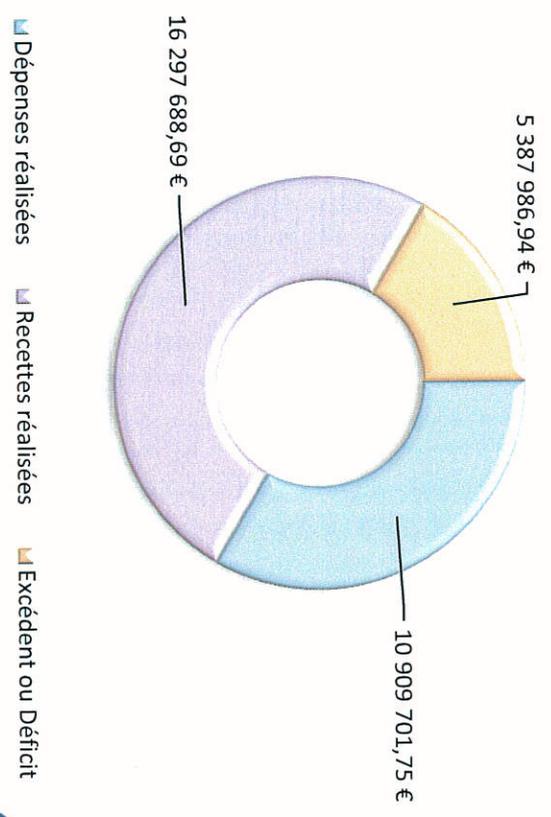
- des résultats de clôture 2017 de l'ensemble des budgets
- des indicateurs et ratios financiers
- de la dette

2.1. CA 2017 - BUDGET GÉNÉRAL

Section Fonctionnement



Section Investissement



RÉSULTAT DE CLÔTURE 2017

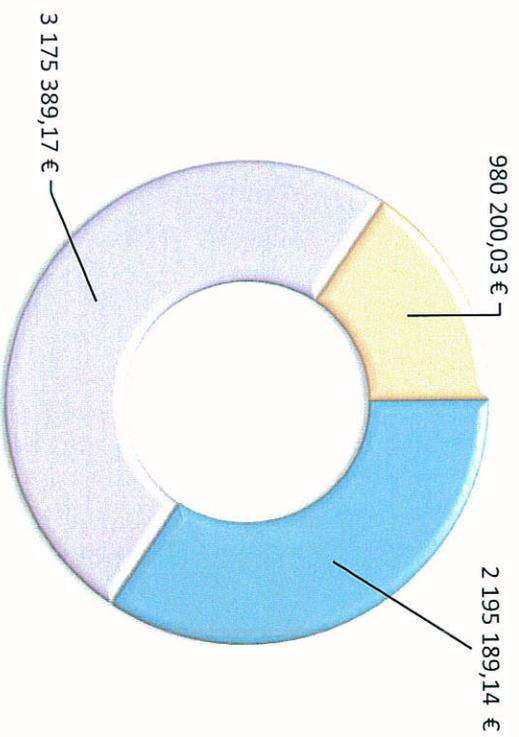
BUDGET PRINCIPAL

	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Section de fonctionnement			
Solde de fonctionnement	5 565 050,41 €	7 299 338,20 €	6 488 637,62 €
Excédent cumulé antérieur	0,00 €	1 565 050,41 €	1 364 388,61 €
Résultat de clôture	5 565 050,41 €	8 864 388,61 €	7 853 026,23 €

	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Section d'investissement			
Solde d'investissement	1 314 357,94 €	4 051 363,75 €	5 387 986,94 €
Excédent cumulé antérieur	3 895 542,54 €	5 209 900,48 €	9 261 264,23 €
Résultat de clôture	5 209 900,48 €	9 261 264,23 €	14 649 251,17 €
Restes à Réaliser	3 837 141,20 €	2 962 614,94 €	10 350 180,70 €
Résultat net de clôture	1 372 759,28 €	6 298 649,29 €	4 299 070,47 €

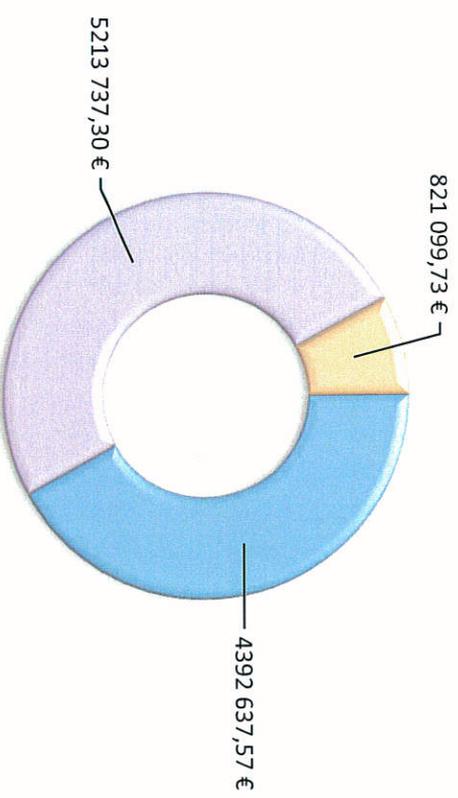
CA 2017 BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Section Fonctionnement

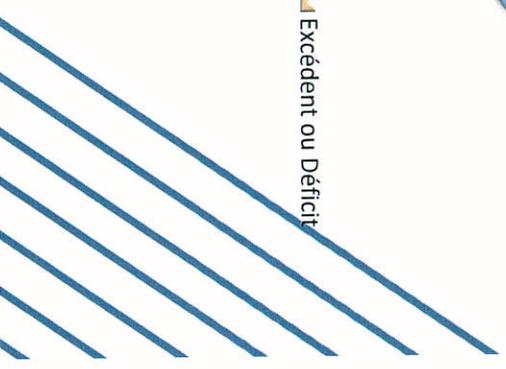


■ Dépenses réalisées ■ Recettes réalisées ■ Excédent ou Déficit

Section Investissement



■ Dépenses réalisées ■ Recettes réalisées ■ Excédent ou Déficit



RÉSULTAT DE CLÔTURE 2017

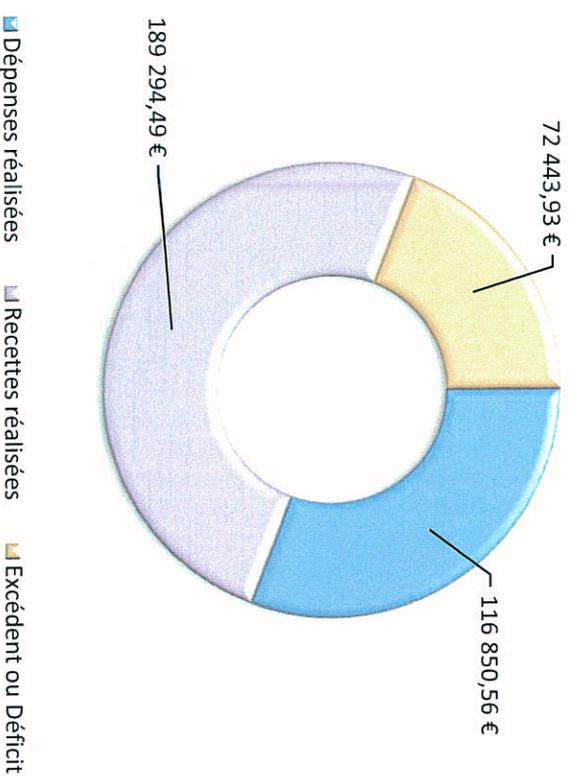
BUDGET ASSAINISSEMENT

Section de fonctionnement	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Solde de fonctionnement	702 617,03 €	757 734,63 €	980 200,03 €
Excédent cumulé antérieur	0,00 €	702 617,03 €	790 331,38 €
Résultat de clôture	702 617,03 €	1 460 351,66 €	1 770 531,41 €

Section d'investissement	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Solde d'investissement	5 257 717,08 €	-618 844,96 €	821 099,73 €
Excédent cumulé antérieur	-4 732 261,34 €	525 455,74 €	-93 389,22 €
Résultat de clôture	525 455,74 €	-93 389,22 €	727 710,51 €
Restes à Réaliser	3 837 141,20 €	576 631,06 €	1 064 139,84 €
Résultat net de clôture	-3 311 685,46 €	-670 020,28 €	-336 429,33 €

CA 2017 ASSAINISSEMENT NON-COLLECTIF

Section Fonctionnement



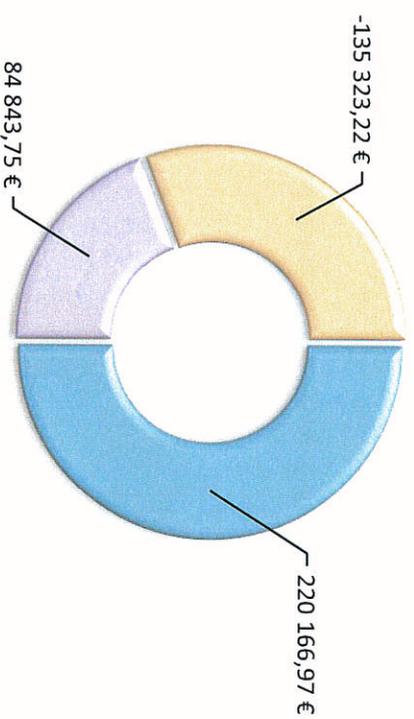
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2017

(COMPRENANT LES DÉFICITS OU EXCÉDENTS ANTÉRIEURS) :

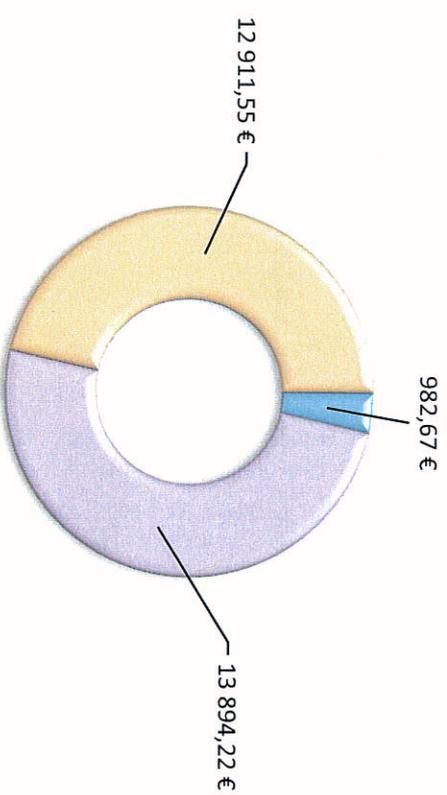
Section de fonctionnement : + 20 271,46 €

CA 2017 RESTAURANT LA PETITE CARCASSONNE

Section Fonctionnement



Section Investissement



■ Dépenses réalisées ■ Recettes réalisées ■ Excédent ou Déficit

■ Dépenses réalisées ■ Recettes réalisées ■ Excédent ou Déficit

RÉSULTATS DE CLÔTURE 2017

(COMPRENANT LES DÉFICITS OU EXCÉDENTS ANTÉRIEURS) :

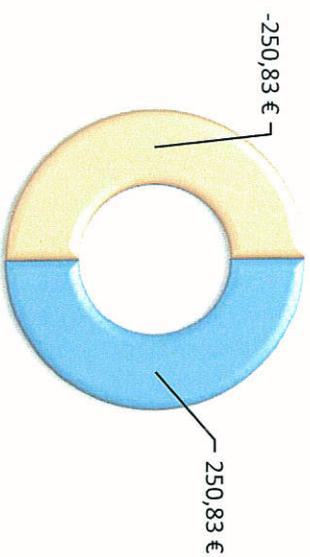
Section de fonctionnement : - 135 323,22 €

Section d'investissement : - 61 822,20 €



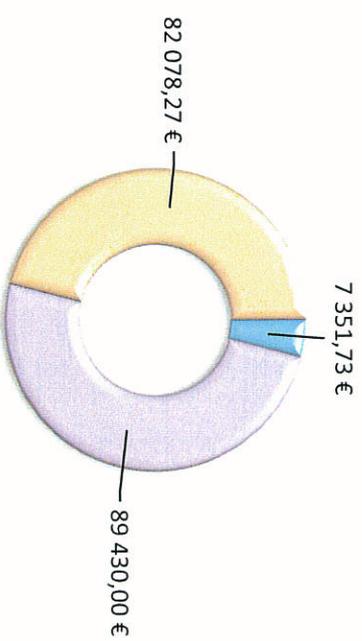
CA 2017 BOIS ET ÉNERGIE

Section Fonctionnement



■ Dépenses réalisées ■ Recettes réalisées ■ Excédent ou Déficit

Section Investissement



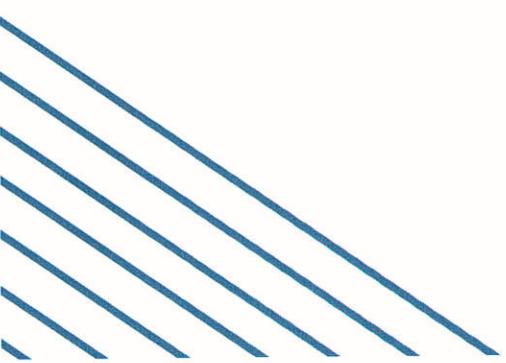
■ Dépenses réalisées ■ Recettes réalisées ■ Excédent ou Déficit

RÉSULTATS DE CLÔTURE 2017

(COMPRENANT LES DÉFICITS OU EXCÉDENTS ANTÉRIEURS) :

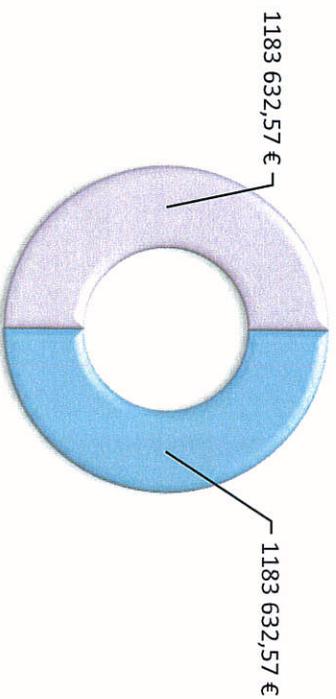
Section de fonctionnement : 50 149,17 €

Section d'investissement : 80 293,27 €

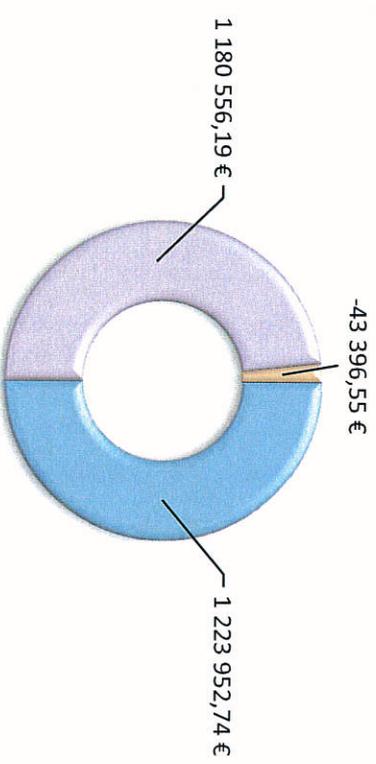


CA 2017 ZA ENTRANGE

Section Fonctionnement



Section Investissement



■ Dépenses réalisées

■ Recettes réalisées

■ Excédent ou Déficit

■ Dépenses réalisées

■ Recettes réalisées

■ Excédent ou Déficit

RÉSULTATS DE CLÔTURE 2017

(COMPRENANT LES DÉFICITS OU EXCÉDENTS ANTÉRIEURS) :

Section de fonctionnement : 224 321,65 €

Section d'investissement : - 466 713,67 €

Budget ZA de Kanfen et d'Hettange-Grande : Aucune réalisation n'a été effectuée sur ces 2 budgets en 2017 qui sont en attente de clôture. La trésorerie n'ayant pas validé les écritures proposées depuis 2015.

2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS

La capacité d'autofinancement du budget principal

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Recettes réelles de fonctionnement	34 697 635,24 €	36 395 891,31 €	38 684 618,14 €	39 564 178,87 €
Dépenses réelles de fonctionnement	28 828 292,20 €	30 218 322,32 €	31 067 561,95 €	32 212 433,15 €
Epargne brute (CAF brute)	5 869 343,04 €	6 177 568,99 €	7 617 056,19 €	7 351 745,72 €

Equilibre financier

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Epargne brute (CAF brute)	5 869 343,04 €	6 177 568,99 €	7 617 056,19 €	7 351 745,75 €
Intérêts de la dette	317 152,71 €	368 102,08 €	316 992,60 €	407 328,18 €
Epargne de gestion	6 186 495,75 €	6 545 671,07 €	7 934 048,79 €	7 759 073,93 €
Remboursement en capital	822 086,41 €	731 423,20 €	1 047 933,59 €	1 169 826,13 €
Epargne nette (CAF nette)	5 364 409,34 €	5 814 247,87 €	6 886 115,20 €	6 589 247,80 €

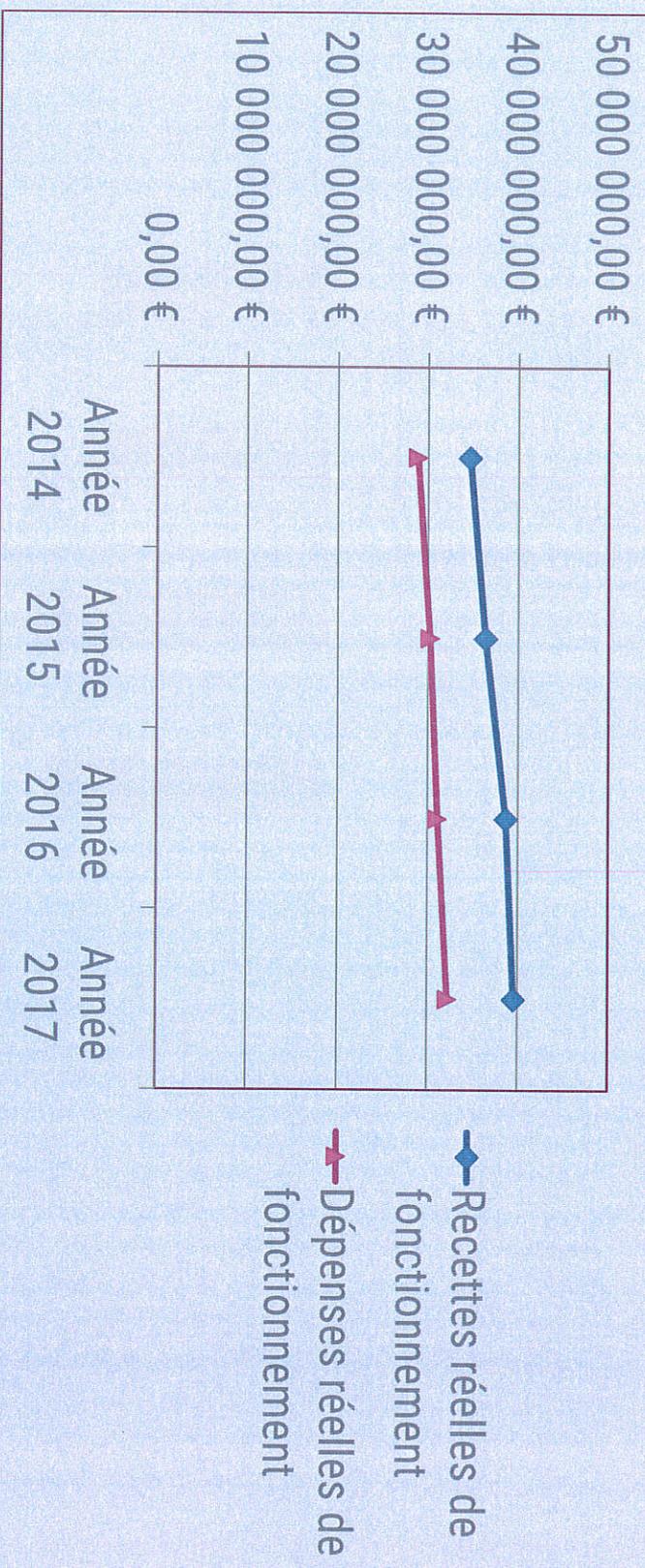
* Recettes réelles de fonctionnement : Total des recettes minorées des amortissements

* Dépenses réelles de fonctionnement : Total des dépenses minorées des amortissements

* Epargne de gestion : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette

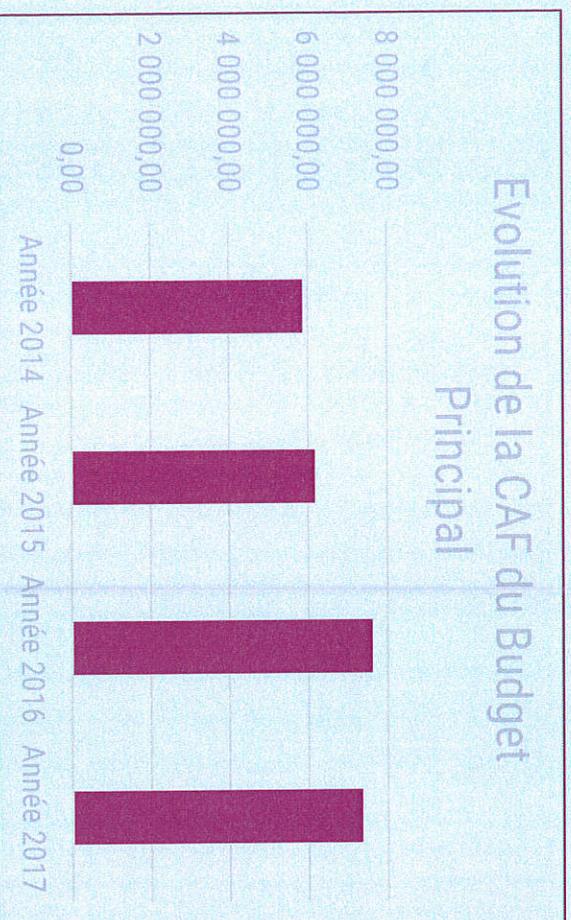
2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS

Evolution des recettes et des dépenses réelles de fonctionnement



Entre 2012 et 2017, les dépenses réelles progressent moins vite que les recettes réelles. La CCCE évite ainsi l'effet ciseau.

2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS



CAF brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.

Elle permet d'apprécier la santé financière d'une collectivité.

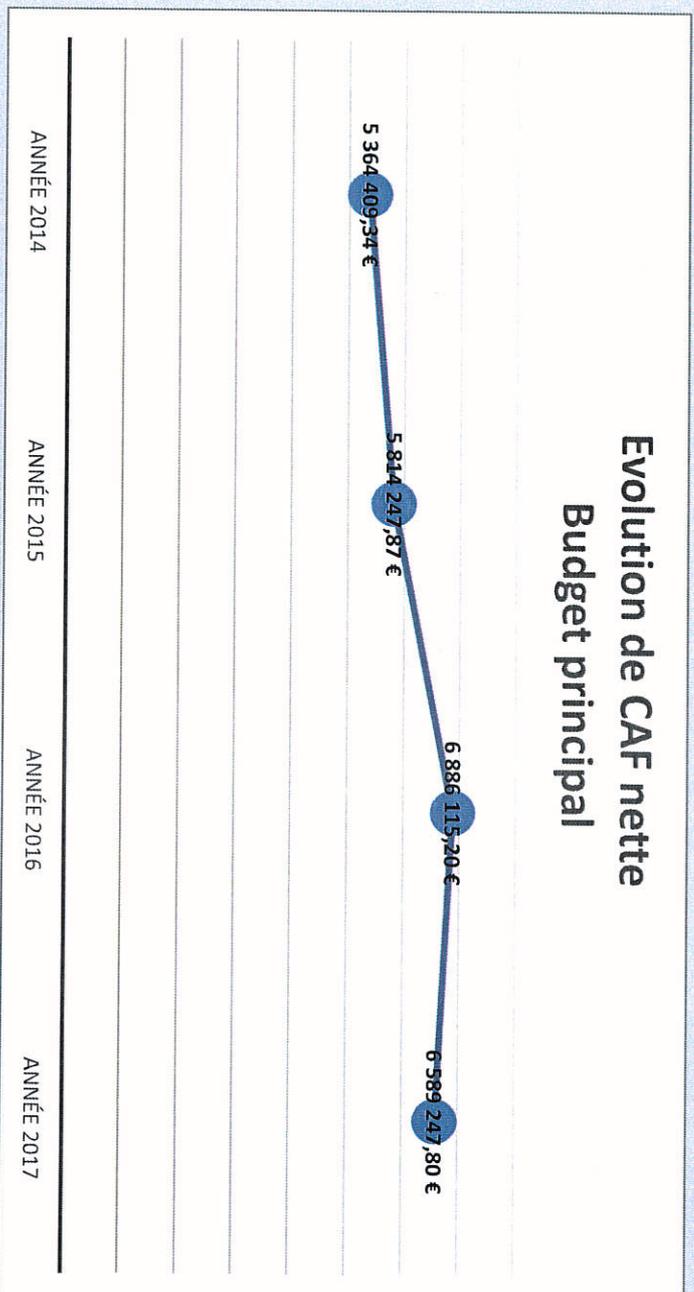
C'est ce qu'on appelle la CAF (Capacité d'Autofinancement)

La CAF brute du budget général ne cesse d'augmenter depuis 2014. Légère baisse en 2017.

A souligner que les recettes exceptionnelles provenant du remboursement contentieux de la piscine n'ont pas été prises en compte dans les recettes réelles afin de ne pas « fausser » le résultat de l'épargne brute. Ces remboursements représentent : en 2015 : 470 212,37 € / en 2016 : 849 608,15 € et en 2017 : 420 265,98 €.

2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS

Evolution de CAF nette
Budget principal



La CAF nette mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de la dette.

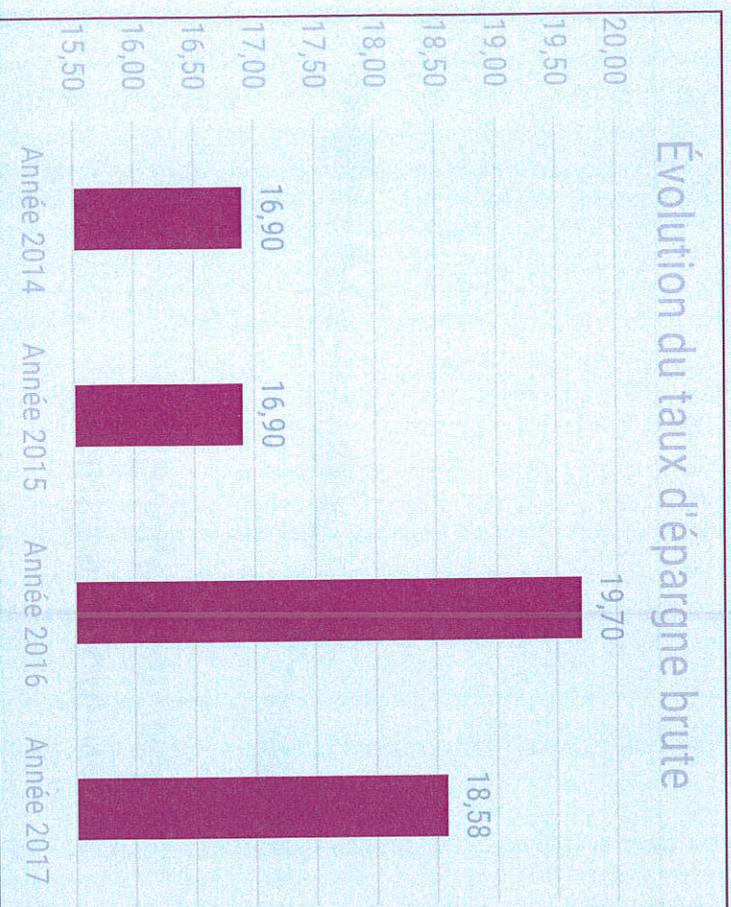
La CAF nette : est l'épargne de gestion après déduction de l'annuité de la dette

2.2. INDICATEURS ET RATIOS FINANCIERS

Le taux d'épargne brute : La CAF brute/Recettes réelles de fonctionnement

Il est généralement admis qu'un ratio situé entre 8% et 15% est satisfaisant.

Le taux de la CCCE est donc plus favorable.



Ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir et rembourser la dette. Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement.

2.3. LA DETTE

2.3.1 La capacité de désendettement de la CCCE

La CAF brute est également utilisée pour l'analyse de la capacité de désendettement. Ce ratio est une mesure de la solvabilité financière d'une collectivité.

Il permet de déterminer le nombre d'année nécessaire pour rembourser intégralement le capital de la dette.

Le budget principal

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Encours dette (au 31/12)	13 287 992,16 €	18 810 231,80 €	19 637 370,20 €	22 559 475,51 €
CAF brute	5 869 343,04 €	6 177 568,99 €	7 617 056,19 €	7 351 745,72 €
Capacité de désendettement (en années)	2,26	3,04	2,58	3,07

Rappelons que la loi fixe un plafond qui est de 12 ans pour les communes et EPCL.

La CCCE se situe largement en dessous de ce seuil. Le recours à l'emprunt est donc maîtrisé.

2.3. LA DETTE

Le budget assainissement

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Encours dette (au 31/12)	3 862 399,89 €	8 059 444,42 €	7 781 607,36 €	10 452 118,48 €
CAF brute	772 885,57 €	1 178 525,01 €	1 220 765,94 €	1 880 318,42 €
Capacité de désendettement (en années)	5,00	6,84	6,37	5,56

Les budgets consolidés

	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Encours dette (au 31/12)	17 270 313,85 €	26 951 219,62 €	27 460 568,48 €	33 078 593,99 €
CAF brute	6 040 679,25 €	7 149 159,52 €	8 979 676,53 €	9 169 726,51 €
Capacité de désendettement (en années)	2,86	3,77	3,06	3,61

2.3. LA DETTE

La CCCE a contracté 21 emprunts à ce jour sur l'ensemble de ces budgets (Y compris celui lié au transfert de la compétence « gestion des aires des gens du voyage ». Le paiement s'effectue directement auprès de la commune de Hettange-Grande via une convention de reversement de prêt).

Fin décembre 2017, la CCCE a contracté les emprunts suivants auprès du Crédit Mutuel :

- Budget général : 3 600 000,00 € pour le financement de l'AP n°2
- Budget assainissement collectif : 2 900 000,00 € pour le financement de la station d'épuration de Entrange/Kanfén/Hettange-Grande
- Budget « Bois et énergie » : 67 000 € pour le financement de la construction d'un hangar à palettes à bois

Le paiement du capital et des intérêts de ces emprunts débutera sur l'exercice 2018.

A noter que deux emprunts se soldent en 2018 pour le budget général.

2.3. LA DETTE

2.3.2 La structuration de la dette 2018

CCCE - Budget principal

N°	Organisme prêteur	Date Acq.	Durée	Per	Date Fin	Mt. Initial	CRD 01/01/2018	Montant des intérêts à verser en 2018	Montant des amortissements à verser en 2018	Annuité 2018	Taux	Type taux
	Objet											
E7	DEXIA	01/04/2003	15	T	01/01/2018	762 250,00 €	18 484,32 €	232,88 €	18 484,32 €	18 717,20 €	4,9300	Fixe
	emprunt 200203 mais. CCCE											
E9	CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE	27/11/2003	15	M	27/11/2018	1 700 000,00 €	137 131,50 €	2 882,64 €	137 131,50 €	140 014,14 €	4,1800	Fixe
	EMPRUNT 200301 mais. CCCE											
E8	CAISSE D'EPARGNE	25/05/2006	15	M	25/04/2021	180 000,00 €	48 667,03 €	1 505,58 €	13 999,62 €	15 505,20 €	3,5600	Fixe
	EMPRUNT 200601 Résidence automne											
E13	CAISSE D'EPARGNE	25/05/2008	15	T	25/02/2023	1 500 000,00 €	638 407,47 €	25 981,36 €	110 690,72 €	136 672,08 €	4,3500	Fixe
	EMPRUNT 200801 stade Entrange + tx VICC											
E2	DEXIA	01/08/2008	14	S	01/02/2021	1 000 422,31 €	315 253,33 €	10 265,17 €	86 189,84 €	96 455,01 €	3,5100	Fixe
	EMPRUNT 200501 Reprise prêt HG											
E3	CAISSE D'EPARGNE	05/09/2012	15	T	05/10/2027	1 000 000,00 €	739 371,03 €	32 991,61 €	59 667,15 €	92 658,76 €	4,6000	Fixe
	EMPRUNT 201201 tx voirie											
E10	CAISSE D'EPARGNE	25/11/2013	20	T	25/11/2033	2 000 000,00 €	1 695 007,84 €	45 557,01 €	82 519,82 €	128 076,83 €	2,7000	Révisable
	EMPRUNT 201301 tx ERA/VICC											
E11	CAISSE D'EPARGNE	05/03/2014	21	T	05/12/2034	2 000 000,00 €	1 774 939,01 €	47 771,64 €	79 931,17 €	127 702,81 €	2,7000	Révisable
	EMPRUNT 201401 travaux											
E12	LA BANQUE POSTALE	01/09/2014	25	T	01/06/2039	3 000 000,00 €	2 768 668,00 €	54 762,23 €	73 827,86 €	128 590,09 €	1,4700	Révisable
	EMPRUNT 201402 tx ERA/VICC											
E14	CAISSE DEPOT ET CONSIGNATIONS	24/12/2014	40	T	20/12/2056	10 568 300,00 €	10 365 593,98 €	178 436,82 €	274 410,30 €	452 847,12 €	1,7500	Révisable
	EMPRUNT voirie											
E16	COMMUNE HETTANGE GRANDE	19/04/2017	10	A	23/10/2026	490 120,00 €	457 952,00 €	15 406,00 €	33 606,00 €	49 012,00 €	4,4000	Fixe
	Aire Accueil Gens du Voyage											
E17	CREDIT MUTUEL	15/12/2017	20	T	30/11/2037	3 600 000,00 €	3 600 000,00 €	47 586,90 €	157 109,66 €	204 696,56 €	1,4000	Fixe
	EMPRUNT travaux AP2											
	Total					27 801 092,31 €	22 559 475,51 €	463 379,84 €	1 127 567,96 €	1 590 947,80 €		

3. LA DETTE

CCCE - Budget assainissement collectif

N°	Organisme prêteur	Date Acq.	Durée Per	Date Fin	Mt. Initial	CRD 01/01/2018	Montant des intérêts à verser en 2018	Montant des amortissements à verser en 2018	Annuité 2018	Taux	Type taux	
	Objet											
E6	CREDIT AGRICOLE Emprunt 200701 tx asst	21/06/2007	15	T	30/01/2022	2 000 000,00 €	698 699,38 €	25 206,20 €	154 109,60 €	179 315,80 €	3,9300	Fixe
E4	CAISSE D'EPARGNE LORRAINE Emprunt 200801 tx asst	25/05/2008	20	T	25/02/2028	1 300 000,00 €	810 505,50 €	35 882,66 €	63 546,70 €	99 429,36 €	4,5600	Fixe
E7	CREDIT AGRICOLE Emprunt 201201 Inv.asst Beyren Puttel.	05/02/2013	20	T	05/11/2032	500 000,00 €	413 143,23 €	18 138,52 €	19 810,32 €	37 948,84 €	4,4700	Fixe
E5	CAISSE D'EPARGNE LORRAINE Emprunt 201301 tx asst	25/11/2013	20	T	25/11/2033	1 000 000,00 €	847 503,93 €	22 778,51 €	41 259,92 €	64 038,43 €	2,7000	Révisable
E1	CAISSE DEPOTS ET CONSIGNATIONS Emprunt 2014	24/12/2014	40	T	23/12/2056	4 637 000,00 €	4 576 368,39 €	79 032,97 €	82 079,15 €	161 112,12 €	1,7500	Révisable
E9	AGENCE DE L'EAU CREDIT MUTUEL	01/02/2015	10	A	01/02/2024	14 140,00 €	9 898,00 €	0,00 €	1 414,00 €	1 414,00 €	0,0000	Taux 0
E1 2	EMPRUNT construction station épuraton	07/11/2017	25	T	30/11/2042	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	41 241,51 €	96 361,38 €	137 602,89 €	1,5000	Fixe
E1 0	AGENCE DE L'EAU	01/02/2017	10	A	01/02/2027	95 600,00 €	95 600,00 €	0,00 €	9 560,00 €	9 560,00 €	0,0000	Taux 0
	Total					12 446 740,00 €	10 351 718,43 €	222 280,37 €	468 141,07 €	690 421,44 €		

Le capital restant dû au 31/12/2018 sera de **9 923 819,37 €**

3. LA DETTE

CCCE - Budget bois et énergie

N°	Organisme prêteur	Date Acq.	Durée Per	Date Fin	Mt. Initial	CRD	Montant des intérêts à verser en 2018	Montant des amortissements à verser en 2018	Annuité 2018	Taux	Type taux	
												Objet
E1	CREDIT MUTUEL	15/12/2017	15	T	30/11/2032	67 000,00 €	67 000,00 €	720,69 €	4 116,60 €	4 837,29 €	1,1500	Fixe
	Emprunt Construction d'un hangar à palettes											
	Total					67 000,00 €	67 000,00 €	720,69 €	4 116,60 €	4 837,29 €		

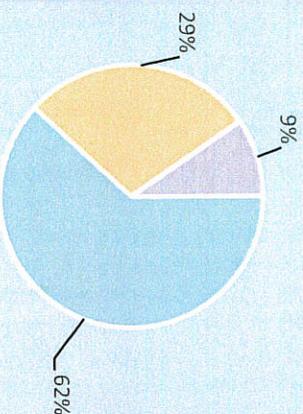
Le capital restant dû au 31/12/2018 sera de 62 883,40 €

CCCE - Budgets consolidés

Mt. initial	CRD	Montant des intérêts à verser en 2018	Montant des amortissements à verser en 2018	Annuité 2018
40 314 832,31 €	01/01/2018	686 380,90 €	1 599 825,63 €	2 286 206,53 €

Le capital restant dû total au 31/12/2018 sera de 31 418 610,32€

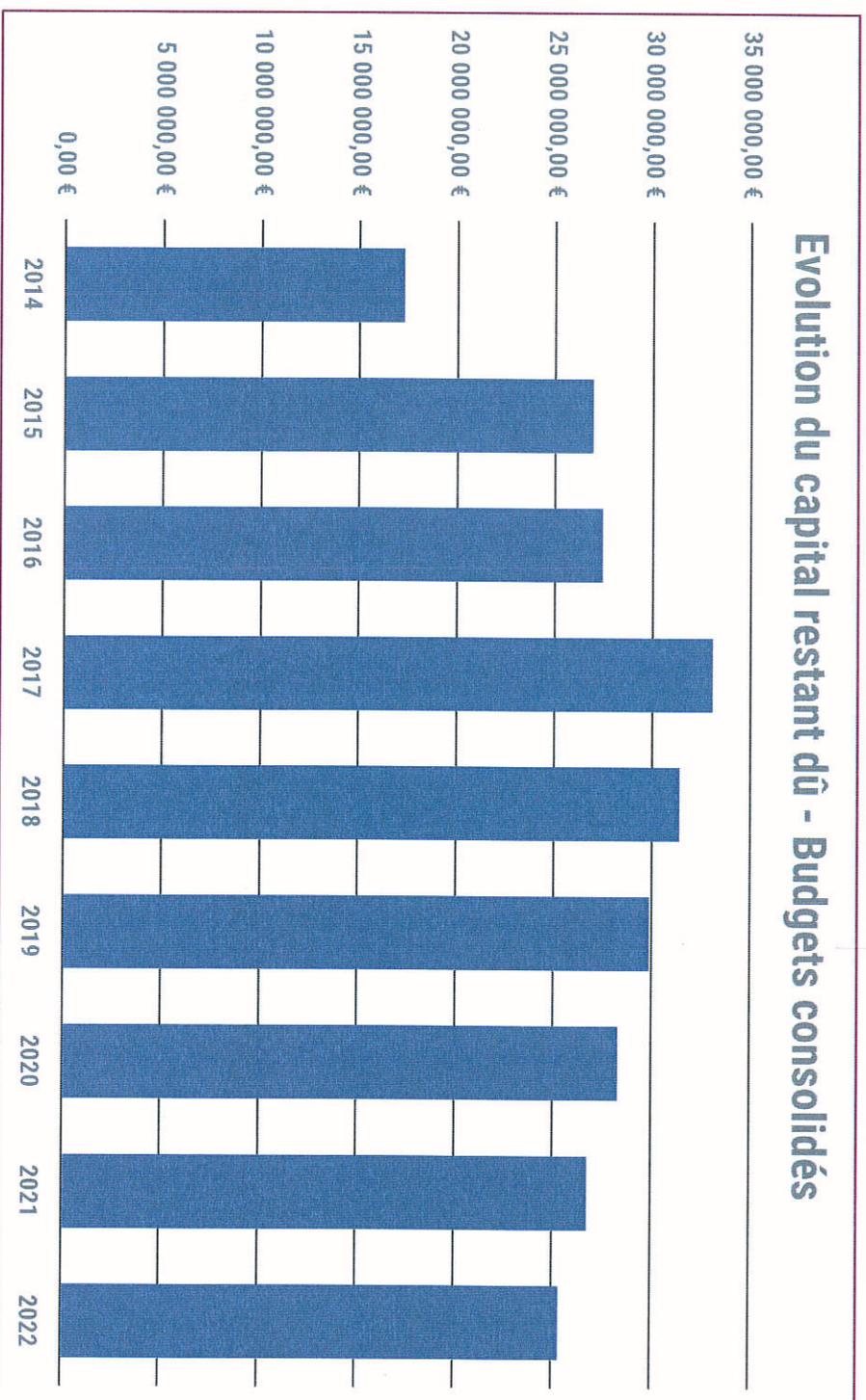
Répartition par type de taux



- Taux fixe
- Taux révisable
- Taux 0

3. LA DETTE

2.3.3 L'évolution de la dette



2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2018

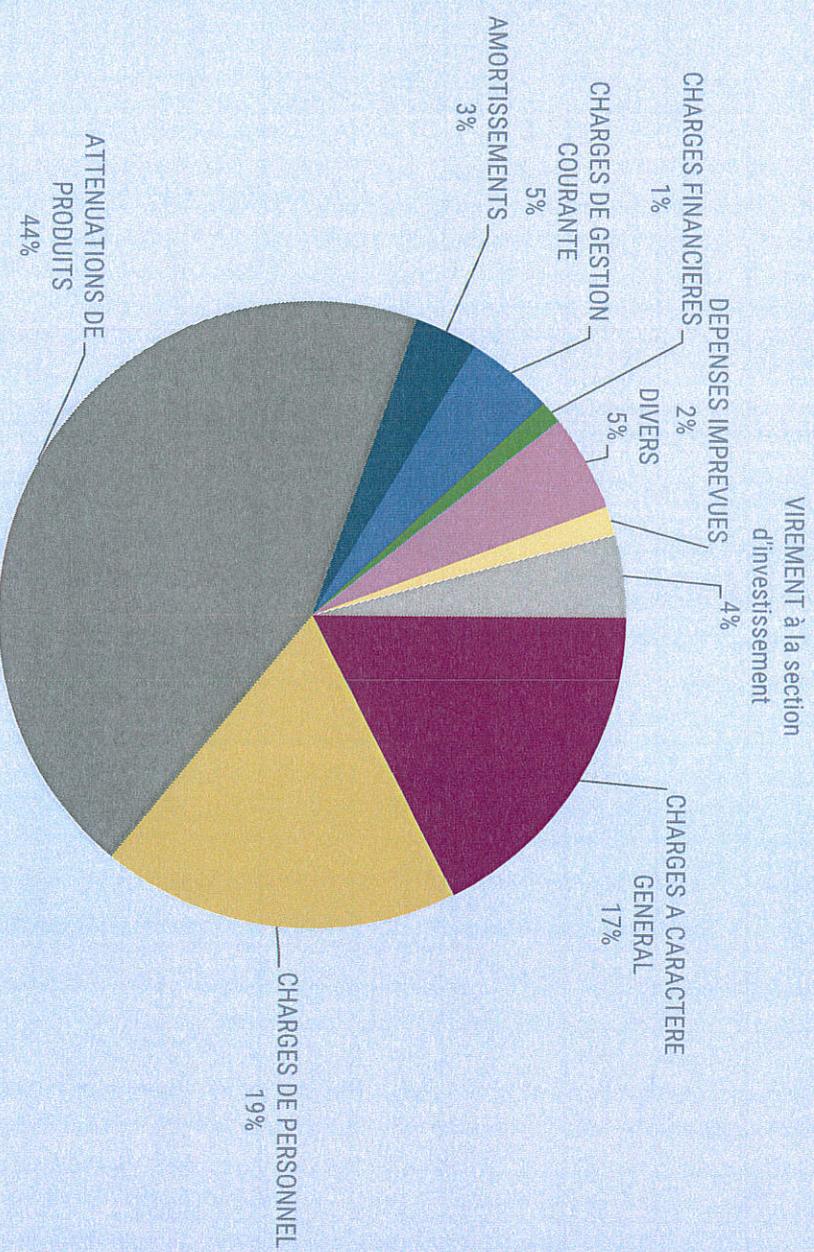
2.4.1 Le budget de fonctionnement et ses marges de manœuvre

Les dépenses de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2015	CA 2015	Budget Primitif 2016	CA 2016	Budget Primitif 2017	CA 2017	Prévisions 2018
011	Charges à caractère général	6 364 542,78 €	5 055 139,18 €	6 668 626,96 €	5 033 076,64 €	6 954 238,81 €	5 441 947,53 €	7 053 473,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 292 880,00 €	5 957 989,92 €	6 656 135,00 €	6 270 592,24 €	6 799 660,00 €	6 513 000,29 €	7 472 150,00 €
014	Atténuations de produits	17 062 000,00 €	17 028 539,00 €	17 396 803,00 €	17 437 933,00 €	17 666 000,00 €	17 844 369,00 €	17 948 610,00 €
65	Autres charges de gestion courante	2 311 750,00 €	1 789 612,03 €	2 157 832,30 €	1 999 843,57 €	1 784 510,00 €	1 991 578,51 €	1 851 571,00 €
66	Charges financières	540 550,00 €	368 102,08 €	451 000,00 €	316 992,60 €	450 200,00 €	407 328,18 €	465 406,00 €
67	Charges exceptionnelles	3 500,00 €	18 940,11 €	2 027 003,19 €	9 123,90 €	2 022 948,19 €	14 209,64 €	2 018 004,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 082 144,28 €	1 082 730,95 €	1 165 000,00 €	1 167 326,14 €	1 340 825,00 €	1 293 354,39 €	1 310 000,00 €
022	Dépenses imprévues	800 000,00 €		1 000 000,00 €		600 000,00 €		600 000,00 €
023	Virement à la section d'investissement	2 170 419,94 €		1 960 339,96 €		2 360 522,00 €		1 714 216,00 €
	Total	36 627 787,00 €	31 301 053,27 €	39 482 740,41 €	32 234 888,09 €	39 978 904,00 €	33 505 787,54 €	40 433 430,00 €

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2018

Prévisions structurées des dépenses de fonctionnement 2018



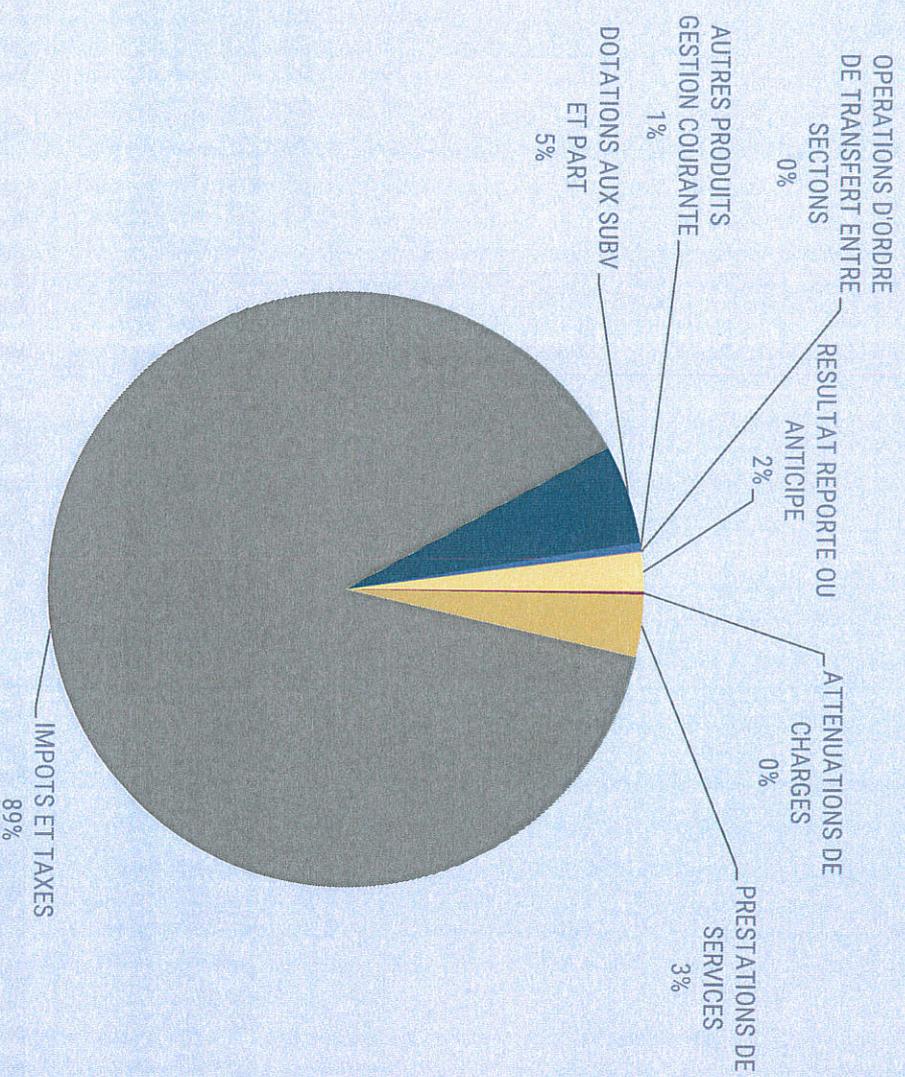
2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2018

Les recettes de fonctionnement

Chapitre	Libellé	Budget Primitif 2015	CA 2015	Budget Primitif 2016	CA 2016	Budget Primitif 2017	CA 2017	Prévisions 2018
013	Atténuations de charges		22 366,70 €		63 347,80 €	25 000,00 €	232 379,07 €	70 000,00 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	735 120,00 €	546 836,07 €	1 581 390,00 €	1 493 271,83 €	1 461 720,09 €	1 832 412,13 €	1 361 574,77 €
73	Impôts et taxes	31 954 387,00 €	32 176 897,18 €	33 872 698,00 €	34 334 201,02 €	34 452 922,30 €	35 118 496,11 €	35 761 884,00 €
74	Dotations et participations	2 474 900,00 €	2 570 505,15 €	2 137 752,00 €	2 446 863,20 €	2 047 258,00 €	2 136 842,13 €	2 176 595,00 €
75	Autres produits de gestion courante	990 574,00 €	1 051 232,83 €	325 580,00 €	324 045,79 €	197 350,00 €	198 863,84 €	180 350,00 €
77	Produits exceptionnels	472 806,00 €	498 265,75 €		872 496,65 €	420 265,00 €	465 451,57 €	
042	Opération d'ordre de transfert entre les sections				0,00 €	10 000,00 €	9 980,31 €	30 000,00 €
002	Résultat reporté ou anticipé			1 565 050,41 €		1 364 388,61 €		853 026,23 €
	Total	36 627 787,00 €	36 866 103,68 €	39 482 470,41 €	39 534 226,29 €	39 978 904,00 €	39 994 425,16 €	40 433 430,00 €

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2018

Prévisions structurées des recettes de fonctionnement 2018

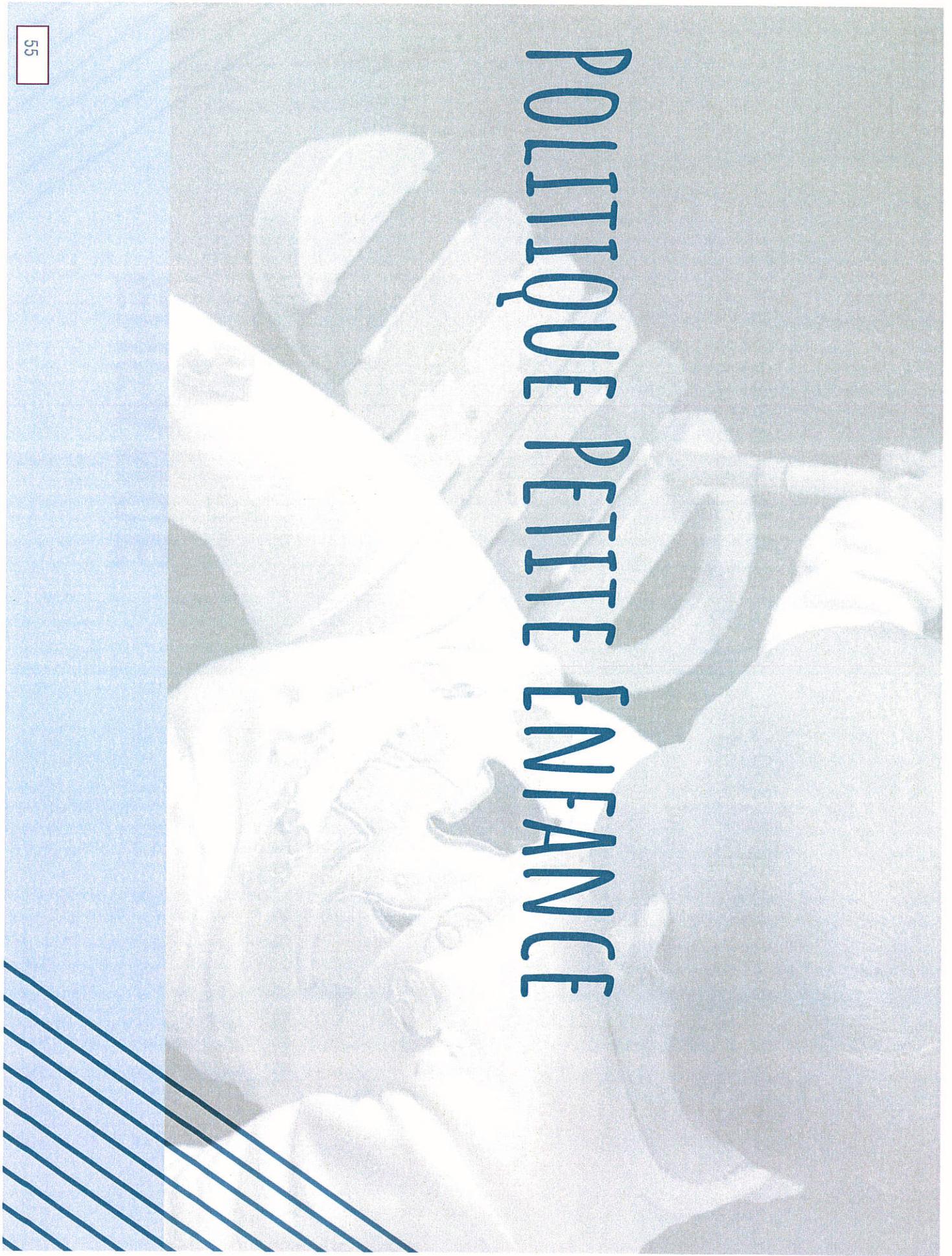


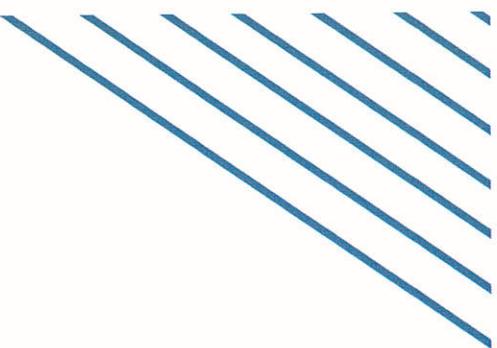


LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

Prévisions budgétaires par politiques communautaires. Celles-ci englobent l'ensemble des dépenses et/ou recettes liés aux actions des services et aux frais de structure des bâtiments (électricité...). Les frais de personnel ne sont pas inclus.

POLITIQUE PETITE ENFANCE





ENFANCE

Prévisions dépenses : 4 884 385 € **frais de personnel inclus**

► Le premier poste de dépenses de fonctionnement sur 2018 : la petite enfance/périscolaire/mutualisation.

► Les actions suivantes seront reconduites :

- Financement des associations (arrivée d'Europa, redéfinition des conventions de soutien en 2017) selon de nouvelles modalités de versement pour un montant de 1 171 180 € dont 470 000 € estimé pour la mutualisation.
- Maintien de l'aide au financement de la formation BAFA en direction des adolescents et des adultes habitant le territoire
- Maintien du Pass'Code et école du spectateur

Prévisions recettes : 2 388 934 € provenant essentiellement des reversements CAF (PSU, CEJ...) et des régies des multi-accueils



POLITIQUE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

Prévisions dépenses : 2 218 113,19 €

Ce montant important est à relativiser puisqu'il intègre les écritures permettant de clôturer les budgets zone de Hettange-Grande et de Kanfen s'élevant à 1 977 003,19 €.

Application de la convention de restitution du Foncier Bâti sur les ZA



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE :

► Aménagement du territoire :

► Adhésion au Syndicat Europort :

Pour rappel le Montant de la cotisation 2017 s'élevait à 44 545 €.

La gouvernance d'Europort est actuellement en réflexion avec la sortie du Conseil départemental de la Moselle et l'année de la reprise par la Région Grand Est.

Se pose encore le problème de la sortie demandée par la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Des interrogations subsistent quant aux frais engagés par le concessionnaire (SODEVAM) et la détermination des futures contributions des EPCL membres.

► Adhésion à Moselle Attractivité

► Adhésion au pôle métropolitain transfrontalier : Cotisation prévisionnelle 2018 de 7 752,90 €

► Maintien des partenariats avec Alexis

► Participation aux projets de développement de l'IUT de Thionville. Le montant sera déterminé en fonction du projet soutenu.

Prévisions recettes : 35 000 € provenant de la location des cellules commerciales à la MED (Maison des Entreprises)



LES POLITIQUES COMMUNAUTAIRES

LES BUDGETS ZONES :

- ▶ Deux budgets zones ont été clôturés administrativement et seront intégrés au budget général :
- ▶ le budget ZA Hettange-Grande
- ▶ le budget ZA Kantfen

(Il s'agit d'une obligation réglementaire de clôturer les budgets annexes dès lors que ceux-ci sont concédés)

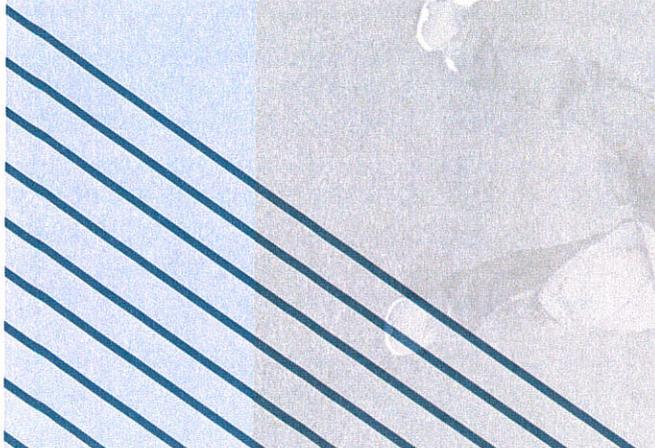
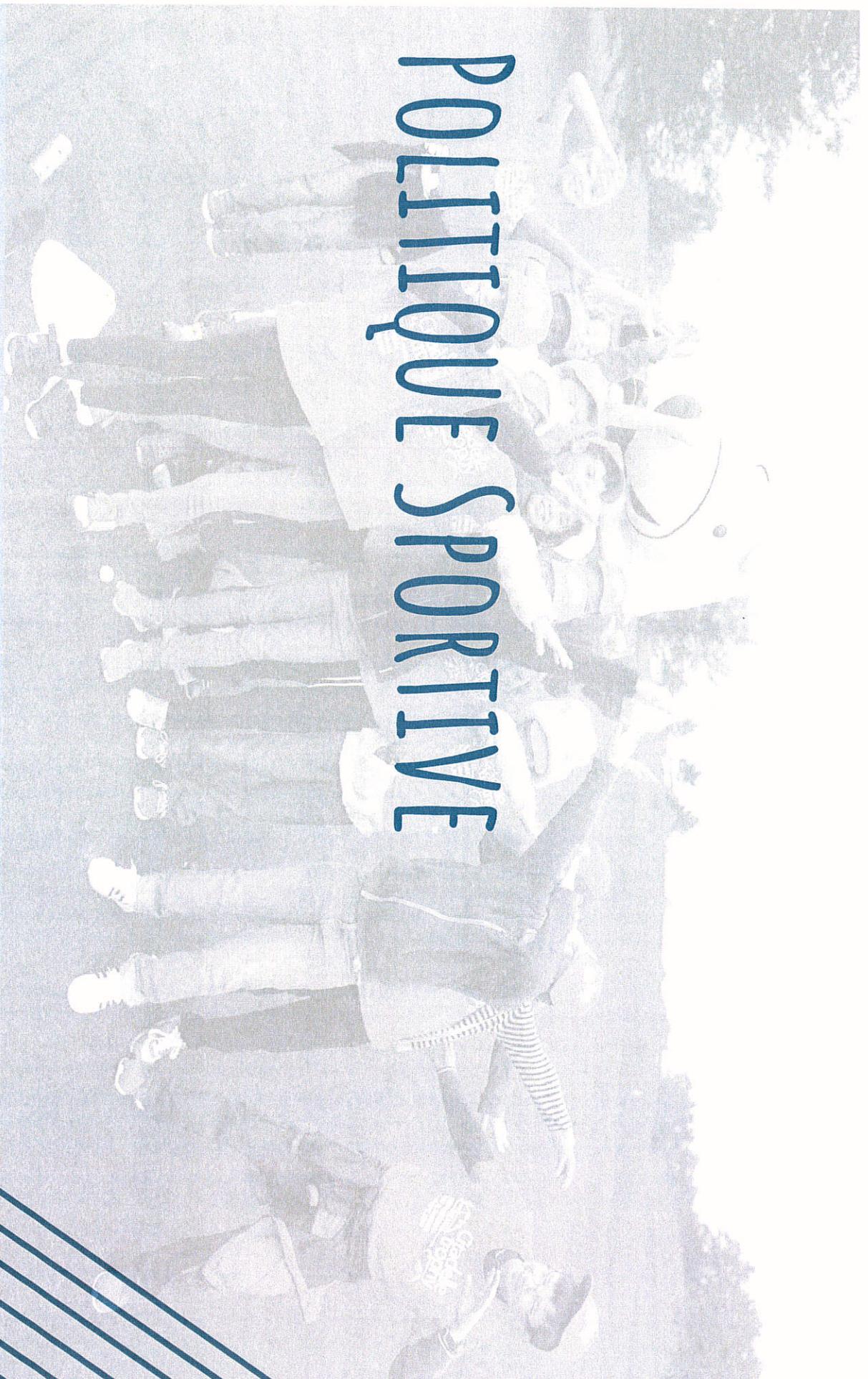
En attente de la confirmation des écritures comptables par la DGFIP

Le budget général supportera donc les déficits constatés ainsi que la reprise des emprunts contractés.

Afin de conserver une parfaite lisibilité budgétaire, deux services de comptabilité analytiques ont été créés sur le budget général

Une nouvelle définition des tarifs de vente des terrains a été validée afin de modifier l'équilibre financier de la zone (tarifs différenciés selon la proximité de l'axe de desserte)

POLITIQUE SPORTIVE





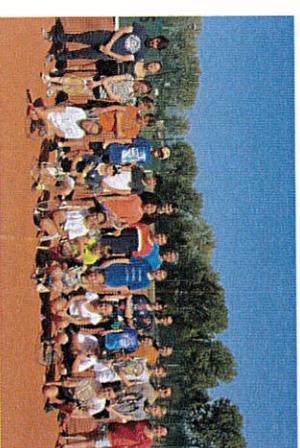
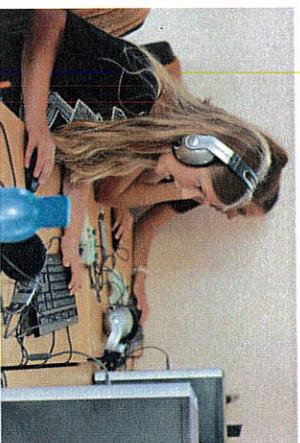
SPORT

Prévisions dépenses : 1 684 870 €

- ▶ Piscine : 900 000 € pour la Délégation de Service Public (DSP) avec reliquat de 2017
Le devenir de la piscine intercommunale de Breistroff se pose également avec la fin de la DSP au 31/12/18
- ▶ Des incertitudes planent sur la reconduction de l'évènement de Golf « Citadelle Trophy ». Le montant apporté par la CCCE pour couvrir cet évènement sera fonction des différents sponsors associés au tournoi : 120 000 € sont prévus
- ▶ Soutien aux événements organisés par les associations dans le cadre de festivités (anniversaires d'associations...) renforcé par la modification du règlement communautaire : 173 500 €
- ▶ Participation au Tour de Moselle 2018 qui risque d'être en augmentation
- ▶ Participation aux Tournois des Miniladies, CROSS USEP, stage multi-foot à Hettange-Grande....

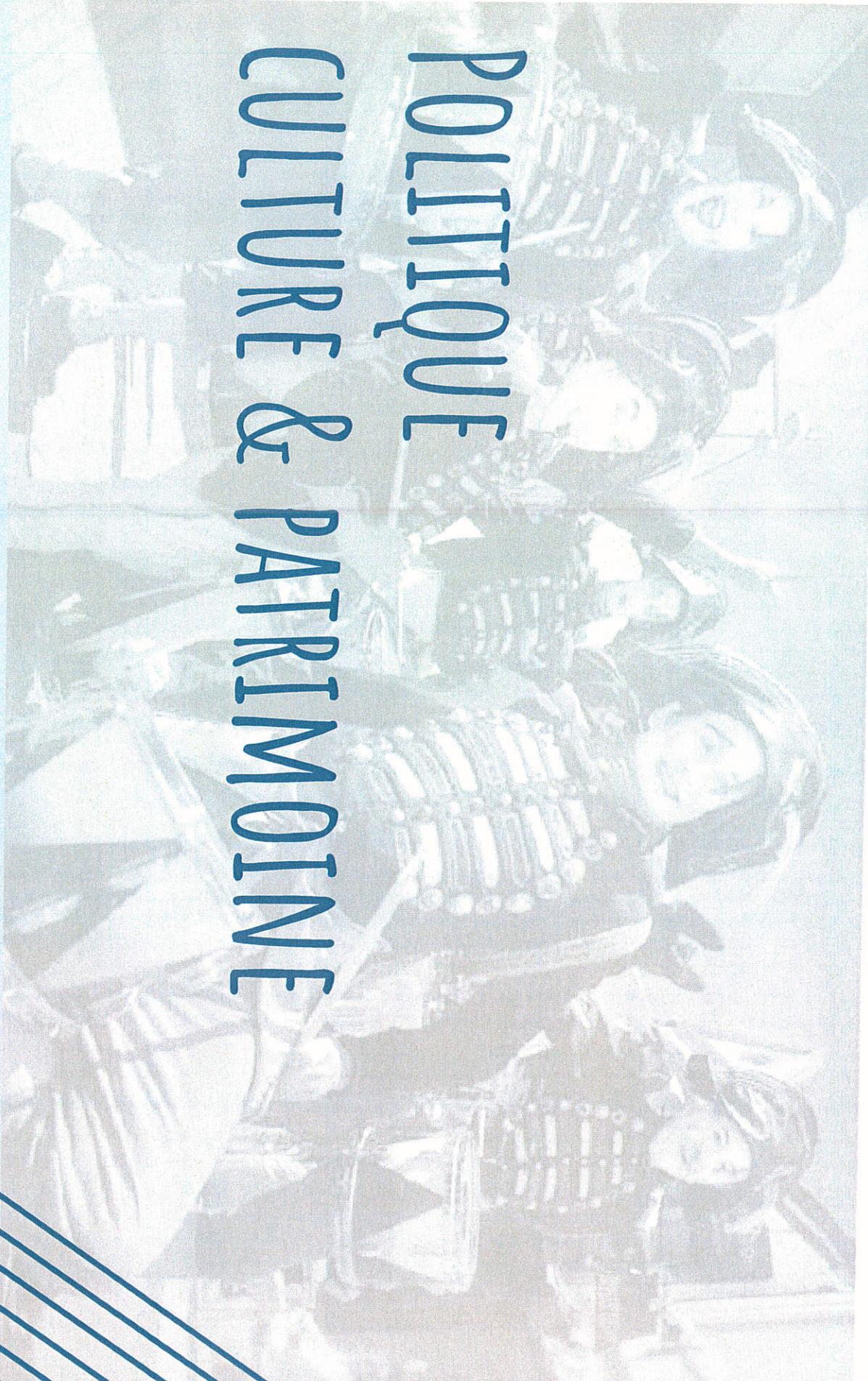
SPORT

- ▶ Le programme Micado.Comcom est venu se substituer à celui de MACADAM Moselle Jeunesse



- ▶ Prise en charge des frais de transport des élèves des écoles du territoire pour permettre l'accès des enfants aux équipements sportifs communautaires (Gymnases, Dojos, Terrains de Tennis, Espace Nautique CAP VERT...) : 131 000 €

Prévisions recettes : 8 438 € (énergie photovoltaïque au stand de tir, subvention du Conseil Départemental pour la location du Dojo et régie tennis)

A group of children in traditional costumes, possibly from a theatrical performance or dance, are shown on a stage. They are wearing elaborate, multi-layered garments with intricate patterns and colors. The children are arranged in a line, and their expressions are joyful. The background is a simple stage setting with a wooden floor and a plain wall.

POLITIQUE CULTURE & PATRIMOINE

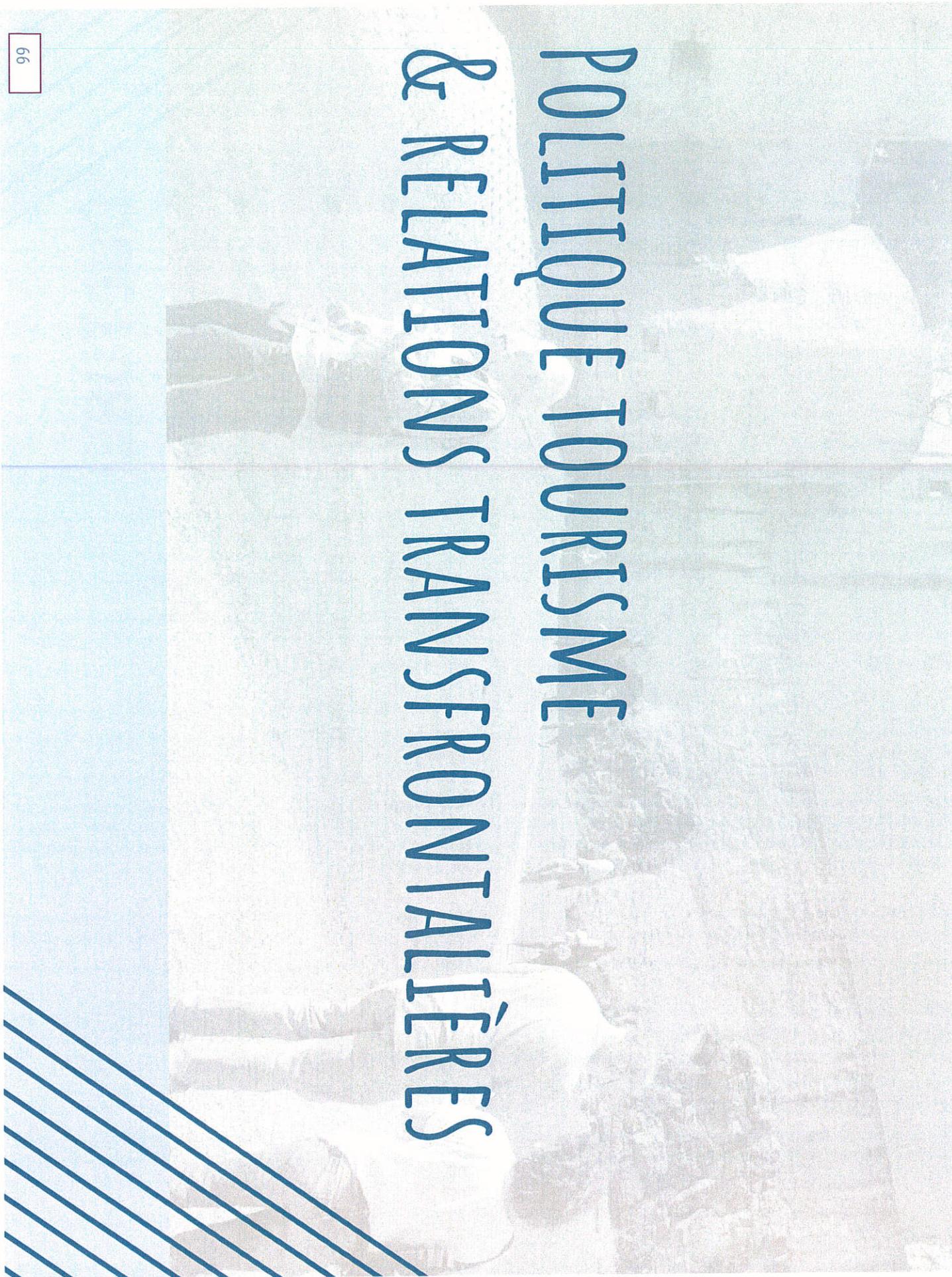


CULTURE

Prévisions dépenses : 257 390 €

- ▶ Saison Culturelle 2018 composée de 2 spectacles importants (saison basse) estimés à hauteur de 80 000 €
- ▶ Printemps musical en pays mosellan
- ▶ Programmation musicale estivale
- ▶ Partenariats avec les associations d'intérêt communautaire et poursuite de la politique de soutien aux associations : 90 290 €
- ▶ Journées européennes du patrimoine intégrées à un spectacle d'ampleur intitulé « le feu » en partenariat avec l'association des Vieilles Pierres
- ▶ Les jardins de la citadelle ont été rouverts au public courant 2017
- ▶ Bleuets et Coquelicots : 4^{ème} année de partenariat

Prévisions recettes : 5 000 € correspondant au montant de la subvention de la région pour les prestations de suivi et de conseil relatives aux ravalements de façades



POLITIQUE TOURISME & RELATIONS TRANSFRONTALIÈRES



TOURISME (DONT CITADELLE)

Prévisions dépenses : 225 100 €

- ▶ Développement de l'OT (classement obtenu et confirmé, commercialisation de produits assemblés, labellisation des sites...). La réserve naturelle nationale a reçu l'agrément de l'Education Nationale
- ▶ Développement des partenariats avec les différents acteurs comme le réseau des Villes Fortifiées, EUREGIO
- ▶ Subvention au Club Vosgien pour l'entretien des circuits de randonnées
- ▶ Cotisations annuelles auprès des réseaux touristiques partenaires : Atout France, Office de Tourisme de France, Fédération régionale des OTSI, Union départementale des OTSI, Moselle Attractivité etc...
- ▶ Marché aux Vins des Plus Beaux Villages de France 2018
- ▶ Création et diffusion d'une cartographie des chemins de randonnées pédestres et des pistes cyclables du territoire



TOURISME (DONT CITADELLE)

- ▶ Mise en place de la Taxe de séjour au 1^{er} janvier 2018. Une annexe budgétaire spécifique sera créée conformément à la réglementation en vigueur
- ▶ Impression d'un ouvrage touristique sur le territoire CCCE
- ▶ Travail sur la commercialisation des produits touristiques et marketing territorial engagé par la commission
- ▶ Manifestations « Sentier de lumières » et salon du tourisme

Prévisions recettes : 27 500 € émanant de la mise en place de la taxe de séjour et des recettes liées à la manifestation marché aux vins et à la régie de l'office du tourisme.



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



ENVIRONNEMENT

Prévisions dépenses : 2 017 950 €

- ▶ Dépenses liées au ramassage des ordures ménagères, au fonctionnement des déchetteries et de la Réserve naturelle.
- ▶ Participation au SYDELON : 1 561 000 € (augmentation de la TGAP en 2018)
- ▶ Mise en place d'animations pédagogiques diverses (RNN, fête de la nature, fête de la science...)
- ▶ Partenariat apicole renouvelé. Redéfinition d'une nouvelle convention et intégration de l'activité au sein de la Maison de la nature
- ▶ GEMAPI : intégration de cette nouvelle compétence
- ▶ TEOM incitative : poursuite de l'expérimentation
- ▶ Le développement de la filière éolienne : les études se poursuivront tout au long de l'année 2018 : études de vents, d'acoustique et d'impacts sur l'environnement

Prévisions recettes : 289 624 €

Recettes émanant principalement des actions de recyclage papier, verre, métaux et subvention de la Région pour la réserve naturelle

POLITIQUE SOCIALE



SOCIAL

Prévisions dépenses : 220 123 €

- ▶ Maintien des aides à l'aménagement de l'Habitat (CALM, etc...)
- ▶ Soutien à diverses associations : adhésion à la Mission Locale, ATAV, Jardins Husange, Elips...
- ▶ Création d'un chantier d'insertion : la constitution de l'opération devrait être opérée en 2018 après la rencontre des différents partenaires institutionnels
- ▶ Dispositif Solidacar

Prévisions recettes : 135 000 € correspondant aux loyers versés par l'APADIC pour la location de la Résidence d'automne



LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

INFORMATIQUE :

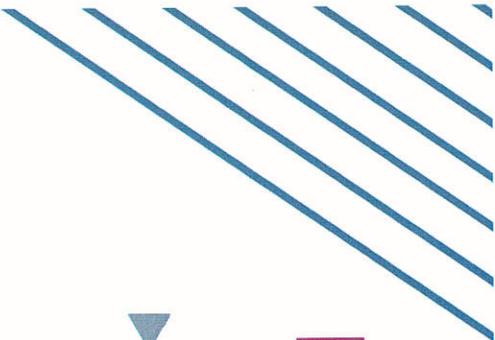
Prévisions dépenses : 232 550 € (dont multimédia)

- ▶ Poursuite de la réflexion sur la compétence informatique
- ▶ Expérimentation sur le travail en logiciel libre réalisée en 2018
- ▶ Maintenance des logiciels

ETUDES ET RECHERCHES :

Prévisions dépenses : 250 000 € pour le financement des études suivantes

- ▶ Etude sur la prise de compétence sur l'exploitation de l'eau potable : 168 000 €
- ▶ Etude pour l'analyse des bases fiscales ménages : 10 428 € (solde)
- ▶ Etude pour le plan climat air énergie territoriale : 50 000 €



LES SERVICES COMMUNAUTAIRES

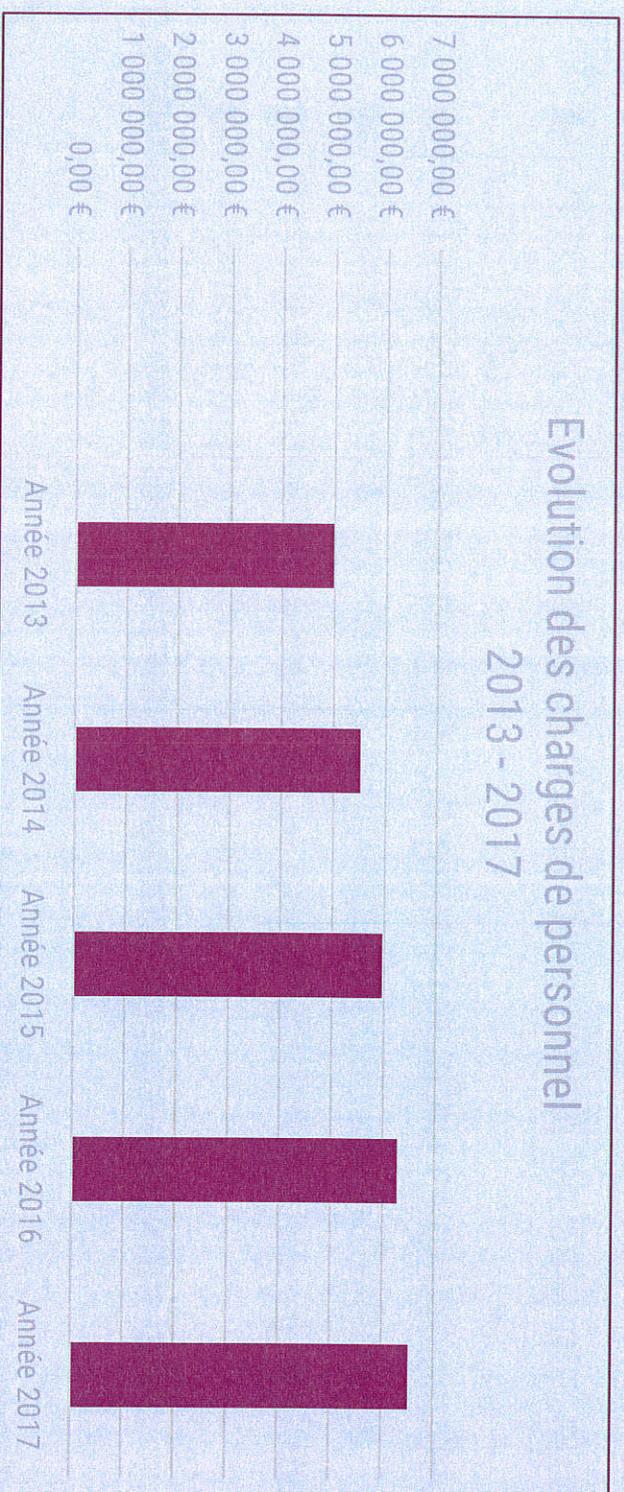
- Etude sur la mobilité transfrontalière portée par la CA Portes de France. Celle-ci porte sur la faisabilité d'un transport en commun de type monorail entre Luxembourg et Thionville. Le coût est fixé à 2 434,09 €. Une convention sera signée entre la CCCE et la CA Portes de France.

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2018

2.4.2 La consolidation des dépenses de personnel

	Année 2013	Année 2014	Année 2015	Année 2016	Année 2017
Charges de personnel et frais assimilés	4 973 087,94 €	5 508 851,19 €	5 957 989,92 €	6 270 592,24 €	6 513 000,29 €

Source : comptes administratifs





L'augmentation de la masse salariale depuis 2014 s'explique par :

- ▶ L'intégration du service SIAU : 6 agents
- ▶ La mise en place du restaurant la Petite Carcassonne : 4 agents
- ▶ La mise en place du service multi-accueil de Hettange-Grande : 22 agents
- ▶ La mise en place de la STEP de Basse-Rentgen et de Hettange-Grande : 2 voire 3 agents
- ▶ L'absentéisme et le remplacement notamment au sein des effectifs de la petite enfance
- ▶ La mise en place d'une politique d'apprentissage :
 - En 2017, 9 apprentis étaient répartis comme suit dans les services :
 - Environnement : 1
 - Espaces verts : 1
 - Finances : 2
 - Enfance : 4
 - Communication : 1

La masse salariale devrait être stable pour les années à venir, notamment jusqu'à la fin du mandat, hors GVT (Glissement Vieillesse Technique).

Toutefois, ne peuvent être appréhendés :

- les éventuelles prises de compétences (développement d'un service GEMAPI et d'un service dédié à l'eau potable).
- Les domaines liés à la mutualisation (service juridique, financier et ressources humaines mutualisés, assistance aux marchés publics, aide technique dans le cadre de la MOD étendue...)
- Les développements des compétences actuellement exercées en fonction des priorités définies par les élus lors des Assises territoriales
- Le développement du service SLAU en fonction du nombre croissant constaté de demandes d'autorisation d'urbanisme.
- Les remplacements nécessaires, pour la petite enfance notamment

ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2017

Agents fonctionnaires stagiaires et titulaires							Femme	Homme	Temps Complet	Temps Partiel	Temps Non Complet
FILLIERES ADMINISTRATIVE	Cat A	Attaché Principal	1	3	3	1					
		Attaché	3	3							
	Cat B	Rédacteur Principal de 1ère classe	4	3	1						
		Rédacteur	3	3					1		
Cat C	Adjoint administratif Principal de 1ère classe	2	2								
		Adjoint administratif Principal de 2ème classe	5	5							
		Adjoint administratif	7	5	2						
Cat A	Ingénieur Principal	1	1	1							
		Ingénieur	2		2						
Cat B	Technicien Principal de 1ère classe	2		2							
		Technicien Principal de 2ème classe	2		2						
		Technicien	3		3						
		Agent de Maîtrise Principal	2		2						
		Agent de Maîtrise	8		8						
Cat C	Adjoint technique Principal de 1ère classe	3	2	1						1	
		Adjoint technique Principal de 2ème classe	3	2	1						
		Adjoint technique	30	15	15					1	
		Conseiller socio-éducatif	1	1							
		Infirmier en soins généraux de classe normale	1	1							
Cat A	Puéricultrice Hors Classe	2	2								
		Puéricultrice de classe normale	2	2							
		Assistante socio-éducatrice principale	1	1							
Cat B	Assistante socio-éducatrice	1	1	1					1		
		Educateur principal de Jeunes Enfants	2	2							
		Educateur de Jeunes Enfants	5	5					1		
Cat C	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	11	11							3	
		Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	15	14	1				3		
		Adjoint d'animation	15	15						2	
		TOTAUX	137	95	42			0	6	7	
Agents non titulaires							Femme	Homme	Temps Complet	Temps Partiel	Temps Non Complet
ADMINISTRATIVE	Cat A	Attaché Principal	1	1	1			1			
		Attaché	2	1	1			2			
	Cat B	Rédacteur	2	2				2			
		Rédacteur	6	5	1			6			
		Adjoint administratif	6	5	1			6			
Cat A	Ingénieur	1	1	1				1			
Cat B	Technicien	2	2	2				2			
Cat C	Adjoint technique	19	4	15				19			
		Educateur Principal de Jeunes Enfants	1	1	1			1			
Cat B	Educateur de Jeunes Enfants	1	1	1				1			
Cat C	Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	6	6					6			
		Attaché de Conservation du Patrimoine	1	1				1		1	
		Adjoint d'animation	4	4				4			
		TOTAUX	46	25	21			38	0	1	

INFORMATIONS RELATIVES AUX DÉPENSES DU PERSONNEL

	Montant CA 2017
Rémunération des agents fonctionnaires	2 552 395,37 €
Rémunération des agents contractuels	880 631,54 €
Rémunération des CUI	12 675,34 €
Rémunération des Apprentis	66 160,50 €
Rémunération des stagiaires écoles	3 574,89 €
Rémunération NBI	28 351,27 €
Rémunération SFT Titulaires	34 222,23 €
Rémunération SFT Non Titulaires	5 944,72 €
Rémunération Régime Indemnitaire Titulaires	639 376,04 €
Rémunération Régime Indemnitaire Non Titulaires	163 471,23 €
Rémunération Heures supplémentaires Titulaires	25 010,17 €
Rémunération Heures supplémentaires Non titulaires	23 736,25 €
TOTAL	4 435 549,55 €

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2018

2.4.3 La stratégie fiscale 2018

Revalorisation des bases cadastrales 2018 : + 1,24%

L'article 99 de la LF pour 2017 a modifié le dispositif de revalorisation des valeurs locatives qui s'effectuait par amendement pendant l'examen de la loi de finances. A compter de 2018, la revalorisation est désormais égale au taux de variation entre novembre N-2 et novembre N-1 de l'indice des prix de la consommation harmonisé (IPCH).

La revalorisation des bases cadastrales 2018 est ainsi égale au taux de variation, entre novembre 2016 et novembre 2017, de l'indice des prix à la consommation harmonisé (OPCH), soit 1,24%.

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2018

Les valeurs locatives des locaux professionnels devaient, dès 2018 et contrairement aux autres locaux, être revalorisées à travers une mise à jour permanente des tarifs. Cependant, l'article 30 de la LFR 2017 diffère au 1^{er} janvier 2019 la mise à jour permanente des tarifs. Ainsi, pour l'année 2018, les valeurs locatives des locaux professionnels sont revalorisées comme les autres locaux c'est-à-dire en appliquant le taux de 1,24%.

La fiscalité des entreprises

- Augmentation du taux de CFE (Cotisation Foncière des Entreprises) dans le cadre de la majoration spéciale conformément au pacte fiscal et financier. Le taux passerait de 22,18% à 23,55% en 2018
- Confirmation du taux de TEOM institué à 0% et abandon de la redevance spéciale pour les entreprises
- Abattements TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales) < à 400 M2
- Bases minimum de CFE suite aux changements induits par la loi de Finances 2018.

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2018

La fiscalité des ménages

- Augmentation du taux de TFB de 1% conformément au pacte fiscal et financier. Ce taux s'élèverait à 9,35% en 2018 (9,26 % en 2017).
- Pas d'augmentation de la TH et de la TFNB

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2018

Évolution des produits fiscaux depuis 2014

	Montant 2014	Montant 2015	Montant 2016	Montant 2017	Prévisions 2018	Evolution 2017/2018
Taxe Habitation	2 290 981,00 €	2 326 786,00 €	2 456 069,00 €	2 467 543,00 €	2 483 951,75 €	16 408,75 €
Foncier Bâti	5 483 062,00 €	5 846 158,00 €	6 003 140,00 €	6 236 725,00 €	6 357 419,96 €	120 694,96 €
Foncier non Bâti	16 712,00 €	17 599,27 €	17 718,00 €	17 773,00 €	17 948,96 €	175,96 €
Taxe additionnelle/taxe FNB	7 337,00 €	16 058,00 €	16 427,00 €	16 125,00 €	16 125,00 €	0,00 €
CFE	10 671 461,00 €	12 137 879,00 €	13 224 467,00 €	14 508 942,00 €	15 148 437,61 €	639 495,61 €
CVAE	3 034 332,00 €	3 087 402,00 €	3 724 449,00 €	2 964 283,00 €	2 893 309,00 €	-70 974,00 €
IFER	7 863 084,00 €	7 941 103,00 €	8 025 264,00 €	8 101 475,00 €	8 101 475,00 €	0,00 €
Allocations compensatrices	81 120,00 €	96 017,00 €	71 873,00 €	101 349,00 €	101 349,00 €	0,00 €
TASCOM	61 773,00 €	65 493,00 €	55 881,00 €	69 189,00 €	69 189,00 €	0,00 €
TOTAL :	29 509 862,00 €	31 534 495,27 €	33 595 288,00 €	34 483 404,00 €	35 189 205,28 €	705 801,28 €

Evolution des taux depuis 2014

Année	TH	TFB	TFNB	CFE
2014	7,70%	8,65%	3,31%	17,16%
2015	7,70%	9,08%	3,31%	19,31%
2016	7,70%	9,17%	3,31%	20,77%
2017	7,70%	9,26%	3,31%	22,18%
Prévisions 2018	7,70%	9,35%	3,31%	23,55%

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2018

La section d'investissement

Maintien d'un niveau d'investissement significatif en 2018.

Les Restes A Réaliser (RAR) sont conséquents et se déclinent comme indiqués ci-dessous :

Restes à réaliser 2017				
Imputation	Libellé	Dépenses	Recettes	
Chapitre 13	Subventions d'investissement		975 979,00 €	
Chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées	1 500,00 €	1 500,00 €	
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	25 652,00 €		
Chapitre 204	Subventions d'équipements versées	3 363 887,81 €		
	dont AP n°4 Travaux d'aménagement numérique	2 643 040,00 €		
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	818 366,79 €		
Chapitre 23	Immobilisations en cours	7 186 865,96 €		
	dont AP n°1 Travaux d'enfouissement des réseaux aériens	197 257,67 €		
	dont AP n°2 Travaux qualitatifs de voirie sur VICC	4 583 735,57 €		
	dont AP n°3 Travaux citadelle	559 866,18 €		
Chapitre 45	Opérations d'investissement sous mandat	775 945,24 €	844 558,10 €	
	Total	12 172 217,80 €	1 822 037,10 €	

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2018

2.4.4 Les engagements pluriannuels

Depuis 2012, la CCCE a adopté des autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) permettant de planifier la mise en œuvre pluriannuelle des investissements.

4 projets font l'objet d'une autorisation de programme :

- Travaux d'enfouissement des réseaux aériens : AP n°1 (dernière année en 2018)
- Travaux qualitatifs de voirie sur VICC: AP n°2
- Travaux de la citadelle : AP n°3
- Travaux d'aménagement numérique (en 2013) : AP n°4

Autorisation de programme : correspond à la limite supérieure du financement d'un équipement ou d'un programme donné

Crédits de paiement : constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant une année

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2018

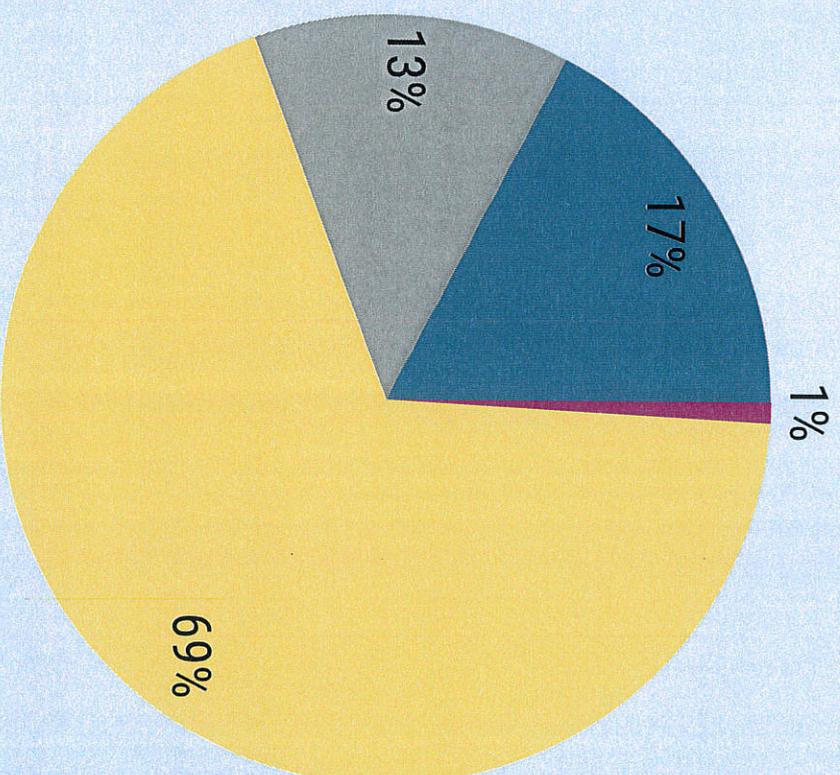
Dans le cadre du BP 2018, des crédits sont inscrits pour chacune de ces autorisations de programme comme indiqué dans les tableaux ci-dessous :

Autorisations de programme			Crédits de paiement					
Numéro	Libellé	Période	Montant total de l'AP	Inscrit en 2017	CA 2017	RAR 2017	BP 2018	Total BP 2018
1	Travaux enfouissement des réseaux aériens	2012 à 2018	11 172 000,00 €	2 025 242,68 €	1 301 015,21 €	197 257,67 €	0,00 €	197 257,67 €
2	Travaux qualitatifs de voirie sur VICC	2012 à 2021	42 800 000,00 €	10 646 295,95 €	4 314 247,38 €	4 583 735,57 €	10 457 000,00 €	15 040 735,57 €
3	Travaux citadelle	2012 à 2021	23 000 000,00 €	3 951 389,63 €	238 721,79 €	559 866,18 €	2 375 840,40 €	2 935 706,58 €
4	Travaux aménagement numérique	2013 à 2018	6 500 000,00 €	2 643 040,00 €	0,00 €	2 643 040,00 €	1 150 000,00 €	3 793 040,00 €
Total			83 472 000,00 €	19 265 968,26 €	5 853 984,38 €	7 983 899,42 €	13 982 840,40 €	21 966 739,82 €

- L'AP n°1 prend fin en 2018
- Le programme relatif à l'AP n°2 sera conséquent en 2018. L'objectif étant de clôturer l'ensemble des travaux prévus à la fin du mandat en cours.

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2018

Structuration des Autorisations de Programme



- AP n°1 : Travaux enfouissement des réseaux aériens
- AP n°2 : Travaux qualitatifs de voirie sur VICC
- AP n°3 : Travaux citadelle
- AP n°4 : Travaux aménagement numérique

2.4. LES ORIENTATIONS DU BP 2018

2.4.5 Les autres programmes d'investissement

Ils sont présentés par politique.

A noter que ces prévisions ne tiennent pas compte des RAR 2017

POLITIQUE PETITE ENFANCE



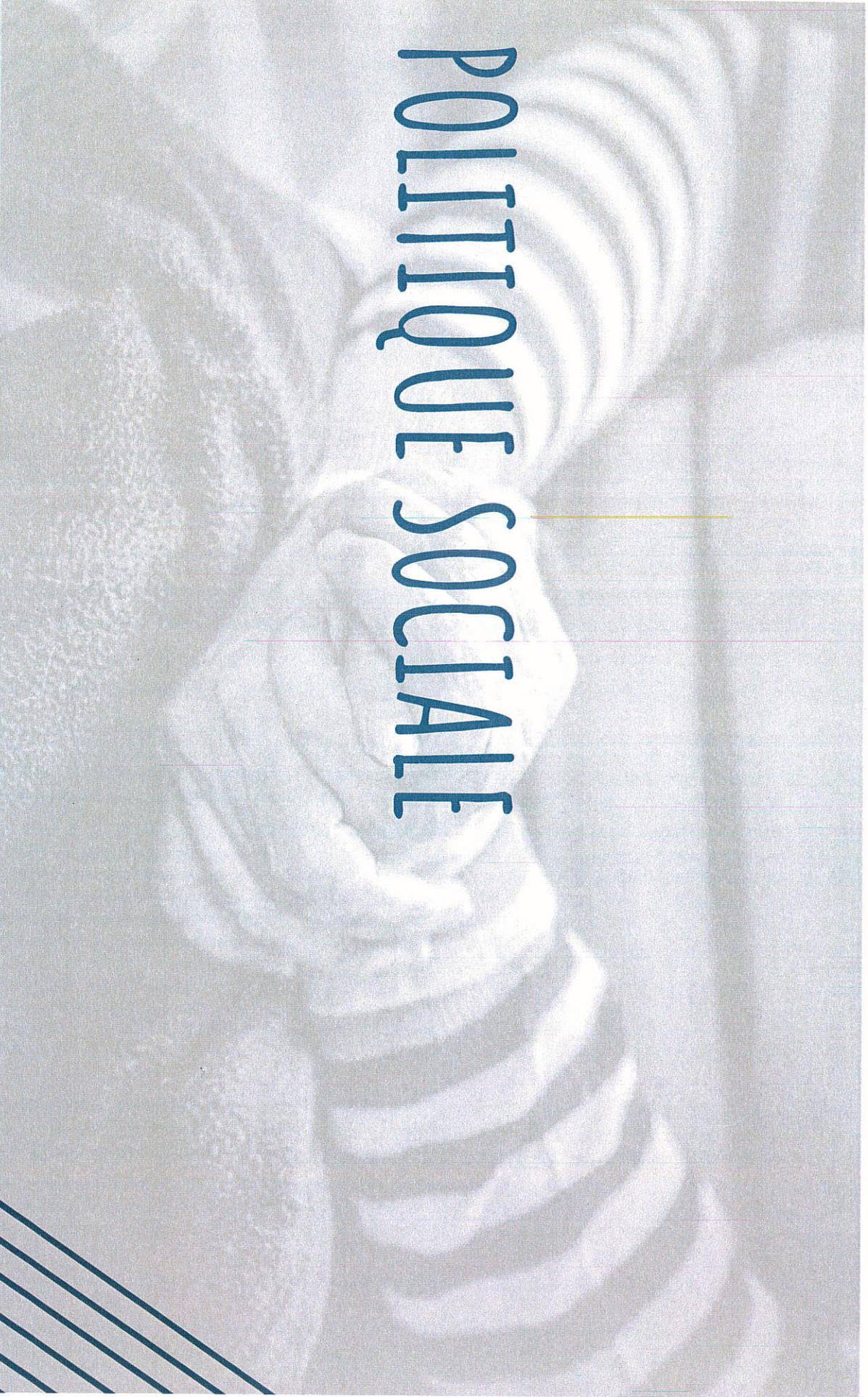
ENFANCE

Prévisions dépenses : 255 250€

► Programme très modeste qui consiste à des renouvellements et ajouts de matériel. Quelques travaux d'AD'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée) sont également engagés. Le principal poste de dépenses sera celui pour la construction d'une salle du personnel au Multi-Accueil de Volmerange : 173 300 € (travaux et mobilier)

Les recettes sont peu importantes, issues d'aides à l'investissement provenant de la CAF : 32 987 €. Une demande d'aide DETR a été déposée spécifiquement pour le projet de Volmerange à hauteur de 60 % de la dépense

POLITIQUE SOCIALE





SOCIAL

Prévisions dépenses : 2 325 114 €

- ▶ Programme conséquent axé principalement sur la poursuite de la construction :
 - ▶ d'une cuisine centrale sur la ZA d'Entrange : 1 590 734 €
 - ▶ d'une Maison Communautaire des Solidarités : 466 463 € (mobilier inclus)
- ▶ Résidence d'Automne :
 - ▶ Changement des fenêtres (Programme quinquennal) : 50 000 €
 - ▶ Travaux de mise en conformité des ascenseurs : 80 000 €
 - ▶ Travaux AD'AP : 14 000 €
- ▶ Poursuite du dispositif Solidacar : projet d'acquisition d'un véhicule en fonction de la réussite de l'opération : 3 000 €



SOCIAL

- ▶ Subventions d'équipement pour « Habiter Mieux » et pour la création d'un bâtiment de pension de famille à Thionville créé par l'OPH de Moselle dont la gestion sera confiée au relais Fomal : 62 075 €
 - ▶ La création d'une Unité Alzheimer a été remise en question au profit de l'implantation d'un PASA sous Maîtrise d'Ouvrage Déléguée. La subvention d'équipement a été versée en 2017.
- En 2018, la CCCE se portera garantie d'emprunt pour le compte de l'association.

En recettes, la somme de 222 000 € est prévue. Celle-ci correspond au solde de la subvention octroyée par la région et l'Etat (FNADT) pour la construction de la cuisine centrale.



POLITIQUE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE



DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Prévisions dépenses : 968 819€

- ▶ Développement des ZA de Hettange-Grande et Kanfen : Hettange-Grande : l'achat d'un bâtiment multimodal (Lidl) a été réalisé en 2017. En 2018, les travaux vont débiter (185 000 € en RAR 2017).
- ▶ Kanfen : projet de construction d'un bâtiment relais sur la ZA de Kanfen
- ▶ Achat de bâtiments divers pour un montant estimatif de 300 000 € selon les opportunités éventuelles
- ▶ Mise en place d'aide aux entreprises (ACE): 50 000€. L'enveloppe annuelle est de 100 000 € (les RAR s'élèvent à 50 000 €). De nombreux dossiers sont identifiés
- ▶ Projet d'Abattoir supra communautaire : 300 000 €
L'infrastructure serait positionnée à FAMECK sur la ZA Sainte-Agathe. Entrée de capitaux privées dans la constitution de la société (exploitation et investissement)
- ▶ Marché de fouilles archéologiques sur la ZA de Kanfen : 270 000 € (un reversement de la SODEVAM sera éventuellement attendu)

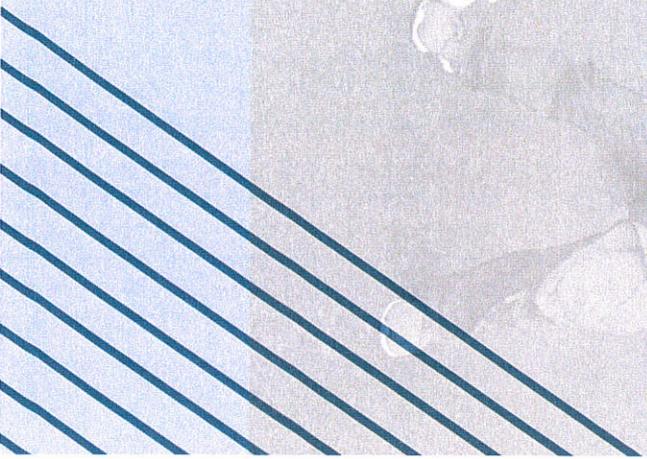
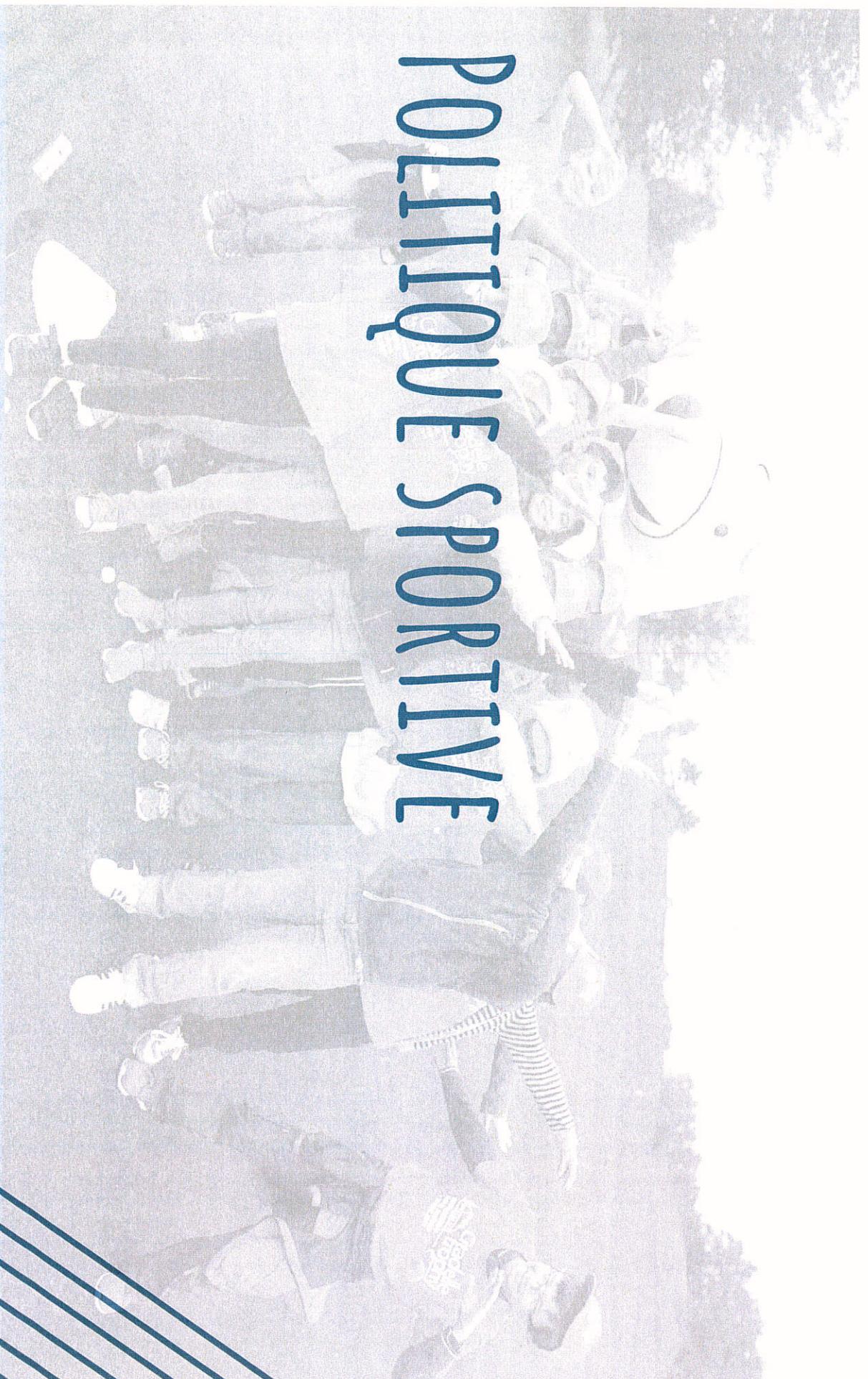


DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En recettes, sont attendues les produits en cas des ventes de terrains issus des diverses zones pour un montant de 1 120 000 € :

- ▶ ZA de Kanfen : terrain du triangle
- ▶ ZA de Volmerange : 2 parcelles
- ▶ ZA de Hettange-Grande : vente intégrée à la concession

POLITIQUE SPORTIVE





SPORT

Prévisions dépenses : 844 900 €

- ▶ Ces dépenses relèvent essentiellement de travaux à effectuer dans les bâtiments à caractère sportif :
 - ▶ Piscine : 500 000 € prévus pour la chaufferie bois
 - ▶ Travaux d'AD'AP et de plomberie : 59 000 €
 - ▶ Stand de tir : 97 000 € pour travaux d'AD'AP et de chauffage
 - ▶ Tennis : travaux de façade, d'AD'AP et d'assainissement non-collectif : 48 000 €
 - ▶ Dojo : travaux d'AD'AP pour 15 000 €
 - ▶ Gymnase de Rodemack : travaux de chauffage, d'AD'AP, de menuiserie et mobilier : 69 800 €
 - ▶ Gymnase Kanfen : travaux AD'AP, de vitrages, de toiture et chauffe-eau pour un montant de 68 800 €



POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE



ENVIRONNEMENT

Prévisions dépenses : 1 008 906 €

- ▶ Création de la Maison de la Nature : 550 000 €
- ▶ Pour le Centre Technique Environnemental (CTE) : 103 820 € comprenant l'achat de conteneurs, de matériel divers (remorque ampirol, compacteur papier...) et travaux AD'AP
- ▶ Pour les déchetteries : 123 886 €
 - ▶ Achat de petit matériel et travaux : prévision de 100 000 € pour la mise en conformité de la déchetterie de Cattenom
- ▶ Pour la Réserve Naturelle : 15 200 €
 - ▶ Travaux d'aménagement de terrain et achat de petit matériel (Brouette...)

▶ Le développement de la filiale éolienne : l'activité consistera en la production d'énergie et un budget annexe pourra être créé.
La forme juridique sera constituée en 2018 : constitution d'une SAS (projet de statuts en cours).
Les montants des participations si capital croisé devront être déterminés. Une estimation de 150 000 € est prévue en 2018.

En recettes, sont attendues les subventions relatives au projet de construction de la maison de la nature. Des demandes de financement ont été effectuées en attente d'attribution. Le montant est estimé à hauteur de 30 % de la dépense.

INFORMATIQUE

Prévisions dépenses : 271 500€

Dépenses prévues pour le remplacement partiel et en cas de panne du parc informatique des communes (PC et serveur) et de la CCCCE (logiciels et PC) avec achat de licences

Achat d'un serveur de sauvegarde : 110 000 €

Prévisions dépenses : 37 700 €

COMMUNICATION

Prévisions dépenses : 15 000 €

Correspondant au maintien des aides et subventions pour les façades

Prévisions recettes : 9 000 € de subvention de la région pour les façades

CULTURE

TOURISME

Prévisions dépenses : 37 700 €

Maintien de la politique de subventions des gîtes et chambres d'hôtes pour 25 000 € et achat de petit matériel

MULTIMÉDIA

Prévisions dépenses de 266 000€

Principalement pour des travaux d'extension ou de reconfiguration du Multimédia

MAISON

COMMUNAUTAIRE

Prévisions dépenses 306 400 €

Comprenant essentiellement les travaux dans la grande salle de réunion et ceux de l'étanchéité du toit.

LOCAL MED

Prévisions dépenses : 234 200 €

Ces dépenses concernent les travaux d'aménagement d'un local bureau pour les agents des services techniques.

DEPENSES	Total BP 2018
RAR 2017	12 172 217,80 €
AP 1	0,00 €
AP 2	10 457 000,00 €
AP 3	2 375 841,00 €
AP 4	1 150 000,00 €
MOD	2 897 000,00 €
s/total AP et RAR	29 052 058,80 €
Dépenses incompressibles	
Chap 204 - FC génériques	670 000,00 €
Chap 204 - FC voirie	270 000,00 €
Participation assainissement ZA HG	822 288,00 €
Participation assainissement ZA Kanfen	
Reversement R2	100 502,00 €
Emprunt capital	1 200 000,00 €
Régularisation écritures clôture budgets ZA	2 361 000,00 €
s/total Dep incompressibles	5 423 790,00 €
TOTAL HORS PROJETS NOUVEAUX	34 475 848,80 €
Service social	2 325 114,00 €
Service environnement (dont RNN)	1 008 906,00 €
Service développement économique	968 819,00 €
Service sport	844 900,00 €
Service informatique	271 500,00 €
Extension multimedia et divers	266 000,00 €
Service enfance	255 250,00 €
Maison communautaire (véhicules et études)	306 400,00 €
Local Med	234 200,00 €
Service communication	37 700,00 €
Service tourisme	37 700,00 €
Service culture (façades)	15 000,00 €
Travaux de voirie hors AP	300 000,00 €
Alie de covoiturage à Roussy	500 000,00 €
Participation pistes cyclo-piétonnes (CD 57)	60 000,00 €
Assises du territoire (études)	150 000,00 €
Travaux régie	30 000,00 €
Dépenses imprévues	700 000,00 €
Avances forfaitaires marchés	200 000 €
TOTAL PROJETS NOUVEAUX	8 511 489,00 €
TOTAL GENERAL INVT	42 987 337,80 €

RECETTES	Total BP 2018
Affectation du résultat (1068)	7 000 000,00 €
RAR 2017	1 822 037,10 €
MOD	2 897 000,00 €
FCTVA	4 800 000,00 €
Vente terrain (service éco)	1 120 000,00 €
Subvention cuisine centrale	222 000,00 €
Subventions projets	714 487,00 €
Dotations amortissements	1 310 000,00 €
Subvention façades	9 000,00 €
Excédent 2017 (001)	14 649 251,17 €
Régularisation écritures clôture budgets zones	2 014 992,00 €
Encasement R2	220 000,00 €
Virement de la section d'exploitation (023)	1 714 216,00 €
Reversement fouilles archéo (Sodevam)	150 000,00 €
Annulation avances forfaitaires marchés	200 000 €
TOTAL	38 842 983,27 €
Emprunt	
TOTAL GENERAL INVT	38 842 983,27 €

Les alternatives pour parvenir à l'équilibre de la section d'investissement :

- Le recours à l'emprunt
- La hausse des impôts
- Ajourner ou renoncer à certains projets



ORIENTATIONS 2018 : LES BUDGETS ANNEXES

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 27 MARS 2018

3. LES BUDGETS ANNEXES

LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'action en matière d'investissement va porter sur les travaux suivants (RAR inclus) :

- Travaux liés au contrat de construction de la station d'épuration (STEP) de Kanfen/Entrange/Hettange-Grande de 1 890 105,00 €
- Travaux sur les différentes STEP et sur réseaux : 2 057 364 €

Les recettes émaneront de :

- Subventions de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental
- Participation du Budget général à la construction de la STEP Kanfen/Hettange-Grande

En section de fonctionnement, l'exploitation du service couvrira les charges d'entretien des STEP, des lagunes et des charges courantes.

LE BUDGET ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Les dépenses inhérentes à la mise en service de la STEP de Kanfen/Hettange-Grande ont été prises en compte.

Les recettes relèveront principalement de la redevance assainissement, des primes d'épuration, des remboursements des branchements par les particuliers, de la FPAC.

La poursuite de la contribution eaux pluviales des communes sera évoquée en lien avec l'évolution réglementaire dans ce domaine. Se pose la question du reversement dans le cadre de la CLECT.

La redevance assainissement ne sera pas augmentée en 2018.

Le budget devrait être de l'ordre de :

- 4,4 millions en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement
- 4,9 millions en dépenses et recettes pour la section d'investissement

SPANC

Le budget SPANC

- Budget important depuis 2016 résultant des subventions AERM pour la mise aux normes des dispositifs individuels. L'impact est neutre, les montants apparaissent en dépenses et recettes, avec toutefois un décalage au niveau de l'encaissement des recettes depuis 2017.
- Le budget 2018 est estimé à 187 618€ en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement.

LA PETITE CARCASSONNE

Le budget restaurant de « la petite Carcassonne »

L'activité de restauration communautaire exercée en régie prend fin en 2018. Le budget sera minimal.

- La section de fonctionnement comprendra : les dépenses liées au contrat en cours (pour lesquelles les démarches de résiliation sont entamées), les factures 2017 n'ayant pas pu être mandatées sur ledit exercice, la reprise du déficit cumulé et la dotation aux amortissements
- La section d'investissement comprendra : la dotation aux amortissements et la reprise du déficit cumulé.

Le budget 2018 est estimé à :

- 227 637 € en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement
- 61 822 € en recettes et dépenses pour la section d'investissement

Ce budget sera clôturé courant 2018. Le budget général intégrera les résultats de clôture de ce dernier pour les 2 sections.

BOIS ET ÉNERGIE

Le budget Bois et Energie

Projets :

- Travaux de construction d'un hangar à plaquettes à bois en cours et estimés à 180 000,00 € (RAR inclus)
- Un emprunt a été contracté fin 2017 à hauteur de 63 000,00 €. Le remboursement des intérêts et du capital débutera sur l'exercice 2018.
- Peu de dépenses et recettes en fonctionnement

Le budget 2018 est estimé à :

- 39 080 € en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement
- 184 200 € en recettes et dépenses pour la section d'investissement

ZA ENTRANGE

Le budget ZA d'Entrange

Ce budget comprend :

En dépenses :

- La participation à la construction de la STEP de Kanfen/Hettange-Grande : 66 439 €
- Frais de découpage de terrain : 1 500 €

En recettes :

La vente de parcelles et de terrain pour la cuisine centrale et d'une maison communautaire des solidarités prévue à 100 000 €

Le budget 2018 est estimé à :

- 1 574 662,50 € en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement
- 1 717 034,52 € en recettes et dépenses pour la section d'investissement

ZA HETTANGE ET KANFEN

Le budget ZA d'Hettange-Grande

1 823 969,43 € en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement et d'investissement

Le budget ZA de Kanfen

3 869 573,03 € en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement et d'investissement

Les inscriptions budgétaires 2018 de ces deux budgets représentent uniquement les écritures de régularisation comptable permettant de les clôturer puisqu'ils ont été concédés.

